



**Villes et Villages Fleuris**

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

# Paysage et végétal, *les communes se réinventent pour la transition écologique*





## Sommaire

3 Edito

### Les bienfaits du végétal

4 Plaidoyer pour la nature en ville

### Fascicule 35

6 Définir exigences politiques et techniques

7 Végétalisation et planification à l'échelle locale

### Arbres

8 Pourquoi diversifier son patrimoine arboré ?

10 Protéger pour mieux respirer

12 Le renouvellement, guide de la composition urbaine

### Arbustes

14 Quand diversité rime avec durabilité

16 Accompagner les espaces publics

18 Affirmer son identité

### Gestion différenciée

20 La gestion différenciée pleine de qualités !

### Pelouses, prairies, couvre-sols...

22 Verdir le moindre interstice

24 Place aux "bonnes herbes" !

### Fleurissement

26 Suivre le fil des saisons

28 S'inscrire dans le paysage

30 Un cadre de vie harmonieux et cohérent

32 Entretien de qualité pour massifs en bonne santé

34 Des grimpances dans la rue



© CNVVF - Tous droits réservés

Dépôt légal Décembre 2021

ISBN N° 978-2-917465-76-9

Ouvrage réalisé sous la direction de Martine Lesage

Edité par Les Editions de Bionnay

493 Route du Château de Bionnay

69640 Lacenas

Tél. 04 74 02 25 25 - Fax 04 37 55 08 11

Président : Erick Roizard

Directeur général : Martine Meunier

Rédaction : Marie Lemouzy, Germain Granger

Réalisation graphique : Alexandra Benso

Imprimé en France

Imprimerie Chirat

Saint-Just-la-Pendue

## Edito de Thibaut Beauté, Président du CNVVF

### *Intégrer les services de la nature dans notre cadre de vie*

Afin de répondre aux attentes des acteurs du label, nous éditons régulièrement des ouvrages à leur intention. Dans les précédentes éditions, nous avons abordé l'histoire du label et son inscription dans les évolutions culturelles des aménagements urbains et des attentes sociétales puis un panorama des nouvelles pratiques en matière de gestion environnementale de l'espace public.

Aujourd'hui, la place attribuée au végétal dans l'aménagement des espaces publics retrouve toute ses valeurs et il nous est apparu naturel d'évoquer son importance dans le cadre de la transition écologique.

Après avoir initié dans les documents d'urbanisme (Schéma de Cohérence Territoriale et Plan locaux d'Urbanisme) la protection des fonctionnalités de la biodiversité avec les trames vertes et bleues multifonctionnelles, il convient aujourd'hui d'aller plus loin et plus rapidement, car il y a urgence, pour intégrer les services écosystémiques rendus par la biodiversité dans la pensée de nos cadres de vie.

Mais pour être efficace, la mise en œuvre du végétal est primordiale. Ainsi, les acteurs de la filière de l'horticulture et du paysage se sont attelés à un chantier indispensable qu'est la révision du Fascicule 35. Derrière ce vocable peu amène, il s'agit de définir les bonnes pratiques de nos métiers pour garantir la pérennité de nos investissements pour les générations futures. Car oui, planter un arbre est un acte responsable et doit être fait dans les règles de l'art en pensant le long terme pour que ceux qui nous succéderont puissent s'émerveiller devant des canopées centenaires voir plus comme nous, nous profitons actuellement du travail de nos prédécesseurs.

La technique étant maîtrisée, la connaissance du végétal est indispensable pour effectuer les bons choix de végétaux pour que les services attendus soient au rendez-vous. De la qualité de l'air aux enjeux de santé publique, de l'adaptation au changement climatique à la qualité de notre alimentation, le végétal sera notre salut. Alors pour être le plus efficace possible, il nous faut développer sa connaissance et la diffuser le plus amplement et c'est ce que nous nous attachons à réaliser.

Alors, pour que la réussite soit pleine et entière, nous devons faire en sorte que nos aménagements répondent également à l'esthétisme pour convaincre du bien fondé de nos démarches environnementales. C'est aussi un gage d'attractivité qui doit s'inscrire dans la géographie du territoire dont les paysages sont le fruit du travail des hommes. Et ce que nous retenons de ces empreintes sont celles qui justement nous marquent par notre acceptation cognitive.

Demain, notre label en s'adaptant en permanence pour mesurer et évaluer, s'attachera à la prise en compte toujours plus importante de la vie au sens large pour la satisfaction de nos habitants.

J'espère que cet ouvrage répond à vos questionnements et vous permettra d'améliorer vos pratiques par une meilleure connaissance que vous partagerez largement. Je vous souhaite une bonne lecture et je remercie les auteurs pour leurs contributions.





© Ville de Bellort

## Les bienfaits du végétal

# Plaidoyer pour la nature en ville

Les solutions vertes, c'est-à-dire basées sur la nature, font appel à l'intelligence du monde végétal. En effet, le végétal ne doit plus être considéré comme un simple objet d'agrément mais valorisé pour tous les services qu'il rend. Ainsi, il constitue un outil efficace pour réussir la transition écologique et répondre aux enjeux de nos territoires. Les décideurs politiques doivent donc se saisir du végétal comme une réponse aux enjeux actuels. Car, remplacer les

surfaces imperméables par des jardins, des arbres s'avère être l'un des moyens les plus efficaces (et l'un des moins onéreux !) pour s'adapter au dérèglement climatique, pour réintégrer la nature en ville, pour lutter contre l'artificialisation des sols et rendre nos villes plus résilientes. Pour preuve, l'UNESCO rappelle que « la végétalisation et le reboisement agissent très vite, bien avant que les arbres ne soient adultes, alors que la mise en œuvre d'une infrastructure majeure peut prendre 5 à 10 ans ».

## Pour profiter des nombreux services écosystémiques

Scientifiquement, il n'est plus à prouver que la nature et les espaces végétalisés offrent des biens et des services écosystémiques précieux, indispensables pour des villes vivables et respirables. On distingue ainsi les services de régulation (purification de l'air, stockage du carbone, réduction du bruit,

protection contre les inondations, régulation du climat) et les services culturels (loisir, beauté des paysages, bien-être...). L'accès à la nature est désormais un ingrédient essentiel pour vivre, en bonne santé, dans un environnement, urbain ou rural, de qualité.

## Pour lutter et s'adapter au changement climatique

Face au dérèglement climatique, l'urgence est de végétaliser nos villes, de créer des rues et des places ombragées pour lutter contre les îlots de chaleur urbaine. Et, rien ne peut remplacer l'effet rafraîchissant de la végétation par l'ombre qu'elle procure et l'eau qu'elle évapore. Les maîtrises d'ouvrage trouvent dans le végétal l'un des outils les moins coûteux pour climatiser la ville, avec un rapport coût/bénéfices très intéressant.

En outre, la nature en ville représente à la fois un moyen de lutter contre le changement climatique, en absorbant le CO<sub>2</sub> et les eaux de pluie, et de s'adapter aux risques de canicules et d'inondations.

Végétaliser, c'est aussi limiter les émissions et absorber les rejets, et donc limiter la hausse globale des températures. Un grand parc arboré d'environ 320 ha peut stocker jusqu'à 178 tonnes de carbone par hectare par an (190 pour les forêts tropicales) ! L'arbre est donc un acteur majeur du climat comme le gazon qui capte entre 10 et 12 tonnes de CO<sub>2</sub>/ha.

La nature en ville permet également de limiter l'engorgement des réseaux et donc les risques d'inondation. Tout d'abord, grâce à la capacité du végétal à capter l'eau de pluie. On considère que 30 chênes âgés de 10 ans captent 12 000 L d'eau/houppier/an. Ensuite, parce que grâce à la création de surfaces perméables (parcs, cours d'école, parkings), les eaux de pluie ruisselant en surface sont réduites et rechargent les nappes phréatiques. L'ombrage et l'évapotranspiration de la végétation contribuent aussi au rafraîchissement du milieu urbain... Sachant que 1 m<sup>2</sup> de pelouse libère 100 L d'eau par an ; que 100 m<sup>2</sup> de pelouse équivalent à 70 tonnes d'air conditionné ; et qu'un jour ensoleillé, on peut mesurer de 6 à 9 °C en moins au niveau d'une surface engazonnée que sur une surface bituminée. Ces chiffres placent donc le végétal en premier rang des solutions à mettre en œuvre pour limiter notre vulnérabilité face aux canicules. Autre chiffre sans équivoque : sur une semaine de canicule, la présence du végétal permet de réduire de 1 à 3 °C les températures urbaines.

## Pour une gestion qualitative et quantitative de l'eau

L'eau est un enjeu vital, c'est pourquoi il faut l'économiser pour la garantir à chacun. C'est aussi un défi climatique. En plus de réduire le ruissellement et les risques d'inondation, la végétation absorbe, filtre et donc dépollue les eaux pluviales. Absorber l'eau de pluie là où elle tombe, en respectant une « hydrologique », voici la règle d'or qui doit guider la reconfiguration des espaces publics. L'objectif ? Favoriser l'infiltration dans les nappes souterraines et garantir de meilleurs stocks en eau dans le sol, à la fois pour les végétaux et pour nos besoins en eau potable. Les infrastructures vertes (fossés drainants, noues, zones humides...) sont des solutions alternatives de gestion des

eaux pluviales particulièrement économiques (seulement 15 à 30 euros/ par m<sup>2</sup>). Lutter contre les inondations est aussi un défi car elles sont devenues le premier risque naturel en France, avec leurs lourdes conséquences économiques (plus de 9 milliards d'euros par an). Et là encore, les solutions vertes sont compétitives. Une étude de cas à Nanterre (3 Fleurs) montre que le coût annuel pour gérer 1 m<sup>3</sup> d'eau pluviale par le réseau alternatif est compris entre 6 et 11 €/m<sup>3</sup>, tandis qu'il est de plus 37 €/m<sup>3</sup> via une infrastructure grise. L'arbre lui-même est un capteur d'eau : un chêne adulte capte quotidiennement près de 200 L d'eau !

## Pour préserver la biodiversité

Pour cela, il faut développer les trames vertes, bleues et brunes, restaurer les corridors écologiques et introduire de nouvelles pratiques de conception et de gestion différenciées. Pour enrayer la perte massive de biodiversité, les espaces verts et naturels, les arbres, et arbustes, les fleurs ont toute leur importance car la végétation fournit habitats et nourriture aux espèces animales. Les défis sont de préserver :  
- les insectes pollinisateurs car ils rendent un service économique

(valeur estimée à 1,5 milliard d'euros/an en France) et écologique plus que précieux : près de 70 % des plantes à fleurs sauvages et cultivées en France dépendent de la pollinisation par ces insectes ;  
- les zones humides et fragiles ;  
- les sols et leur biodiversité (riches de vies végétales, animales et microbiennes). L'enjeu est aussi de les désimpermeabiliser et d'attendre l'objectif ZAN (Zéro Artificialisation Nette) d'ici 2050 !

## Pour un cadre de vie attractif

Les espaces verts ne sont plus uniquement un poste de dépenses : des millions d'euros d'activités économiques sont générés chaque année par le biais du végétal qui dope la fréquentation touristique ou encore la plus-value immobilière, représentant des retombées directes ou indirectes pour les finances d'une collectivité. De plus, grâce à leur force d'attraction, les infrastructures végétales accompagnent la redynamisation des centres-villes ou des quartiers. Autre argument en faveur de la végétalisation de nos villes :

c'est une attente forte de la part des citoyens, exacerbée par la crise sanitaire du Coronavirus, et exprimée lors des élections municipales de 2020. Ainsi, 59 % des Français déclarent avoir ressenti le besoin de se connecter à la nature pendant le confinement. Investir dans le végétal, c'est donc contribuer à l'attractivité du cadre de vie, à un dynamisme économique. Car pour 80 % des Français, il n'y a pas assez de végétal en centre-ville (enquête IFOP/Unep 2020) et « 92 % estiment qu'il n'y a pas assez de nature en ville ».

*« Le paysage et le végétal ne sont plus seulement un objet d'agrément mais un outil de la transition écologique*

*pour s'adapter au changement climatique, lutter contre l'artificialisation des sols, réintégrer la nature en ville, favoriser la sobriété foncière et énergétique.... »*

## Pour la santé et le bien-être psychologique

Du fait de la capacité du végétal à dépolluer l'air, à rafraîchir la ville et à proposer un cadre de vie de qualité, les espaces verts sont à considérer comme un outil et un investissement de santé publique. Selon l'OMS, la présence d'espaces verts agit sur la santé physique et mentale. Diminution des allergies, des risques cardiovasculaires et d'obésité, des dépressions et du stress, rétablissement des lésions et augmentation du bien-être psychologique, amélioration du système immunitaire, diminution du taux de mortalité... et des maladies respiratoires (les feuilles absorbent les polluants gazeux, un arbre urbain piège en moyenne 100 grammes de particules fines par an, soit l'équivalent des rejets d'une voiture sur 5 500 km ; et un gazon capture 3 à 6 fois plus de poussières qu'un sol nu). Mais aussi bien-être social : amélioration de la qualité de vie ;

augmentation de l'activité physique et des interactions sociales ; bien-être mental ; diminution du sentiment d'isolement ; développement des fonctions cognitives... Autant de bénéfices aujourd'hui avérés de la présence du végétal dans notre environnement quotidien, qu'il soit simplement « vu » par la fenêtre ou « pratiqué ».

Ainsi, la végétalisation des villes est devenue un enjeu économique, environnemental, sociétal et sanitaire pour nos territoires et nos populations ! Les collectivités doivent investir massivement pour le retour de la nature en ville. Mais il faut le faire de manière qualitative car, pour bénéficier de ses précieux services, le végétal doit être planté, semé, arrosé... dans les meilleures conditions possibles et pour longtemps !

# Définir exigences politiques et techniques

Récemment publié au Journal Officiel, le Fascicule 35, référentiel des marchés publics, intègre les pratiques durables de création et de gestion des espaces paysagers : biodiversité, transition énergétique, gestion de l'eau, pérennité des plantations... Ce nouveau Fascicule 35 se pose comme une référence pour une commande publique plus « verte » pour réaliser des travaux de qualité, respectueux de l'environnement avec l'objectif de pérenniser ces aménagements. Deux ans de travaux pour croiser les ambitions, rechercher les modes de gestions plus durables (o phyto, économies des ressources en eau, lutte contre l'artificialisation des sols) et s'adapter au changement climatique.

## Intégrer la spécificité du vivant dans la commande publique

Comme cela est précisé dans le préambule de ce nouveau Fascicule 35, « face aux défis portés par la transition écologique, une des réponses est la promotion du vivant, qu'il s'agisse du végétal ou du sol et de leur cortège faunistique. Ce sont des éléments de régulation climatique et de qualité du cadre de vie (espaces récréatifs, espaces publics) et un important atout dans le cadre de l'artificialisation des sols ». Pour cela, « il est impératif de bien considérer la spécificité du vivant dans la commande publique » car le vivant suppose un accompagnement spécifique et de qualité dans le temps : de la conception à la mise en œuvre

## Placer le végétal au cœur des projets

Le Fascicule 35 est une boîte à outils pour les territoires. Il place le vivant et le végétal au cœur du référentiel et intègre la prise en compte du sol, à la fois réservoir de biodiversité, puits de carbone et socle du développement pérenne des plantations. Organisé en trois chapitres : nature et qualité des fournitures, travaux de création, travaux d'entretien, il décrit les prestations qui participent à :

- lutter contre le changement climatique, pour des villes plus résilientes ;
- lutter contre l'érosion de la biodiversité ;
- préserver les ressources naturelles et l'environnement et donc privilégier les fournitures respectueuses de l'environnement.

Comme le précise le directeur des parcs et jardins de la ville de **Créteil** (4 Fleurs), certains points sont importants à souligner :

- la prise en compte des sols et la lutte contre leur artificialisation en privilégiant les sols existants, les sols imperméables. Limiter les imports/exports de terre pour respecter le vivant présent dans le sol, élaborer un plan des sols fertiles, reconstituer des substrats fertiles à partir des matériaux en place et adopter une approche végétale en fonction des sols et du climat sont autant de nouvelles prescriptions présentes dans le nouveau Fascicule 35 ;
- la sélection de végétaux en favorisant les essences adaptées au

Pour Gilles de Beaulieu (représentant le ministère de l'écologie), « la refonte du Fascicule 35 a été l'occasion de questionner l'aménagement du territoire sous l'angle de la transition et des adaptations positives pour faire évoluer les pratiques avec une vision qualitative et une ambition d'excellence » pour nos paysages. « Ce nouveau fascicule doit nous aider à concrétiser les priorités de ce mandat, avec de très fortes ambitions en matière de désimperméabilisation des surfaces et de plantation d'arbres pour s'adapter au dérèglement climatique et réussir la transition écologique » précise l'adjointe au maire d'**Angers** (4 Fleurs) en charge de l'environnement et des espaces verts.

puis au fil du temps. Pour être vertueux, un projet paysager doit respecter la biodiversité, renforcer le lien social et limiter les interventions d'entretien tout en améliorant la santé et la qualité de vie. Aussi, l'objet du Fascicule 35 est de traiter à la fois de l'exigence de qualité et de la pérennité des projets. Pour Frédéric Ségur, du service Arbres & paysages de la Métropole de Lyon, « toutes les prescriptions données sont pensées pour assurer des réalisations pérennes, durables et respectueuses de l'environnement. C'est une véritable ambition pour notre cadre de vie à tous».

- sol, au climat et les productions locales ;
- les travaux de finalisation qui permettront de traiter des travaux post-plantations (surveillance des lieux, arrosage, désherbage, gestion des plantes envahissantes...) et donc d'engager et de rémunérer spécifiquement l'entreprise pour ces travaux ;
- l'anticipation des coûts d'entretien pour pérenniser les aménagements. C'est une avancée notable pour une gestion efficiente dans le temps dans le cadre d'une démarche de coût global pour une durabilité des aménagements puisque les opérations et donc les coûts d'entretien seront établis en fonction du projet et de la destination des lieux et des usages et basés sur des pratiques vertueuses.

Autres notions primordiales, celles de « coût global et de mieux-disant qualitatif, pour une commande publique vertueuse au juste prix ».

C'est aujourd'hui aux élus et aux techniciens municipaux de s'en saisir et d'intégrer les prescriptions du Fascicule 35 dans leurs projets, leurs marchés et leurs réalisations.



© Elaf Solutions

# Végétalisation et planification à l'échelle locale

Pour définir un projet de territoire à long terme, la planification est le premier levier des collectivités en faveur du végétal et des espaces de nature. Sous la pression de la transition écologique, de la pression climatique, de l'urbanisation, les enjeux sont importants pour développer les espaces perméables et végétalisés, favoriser la biodiversité (coefficients de pleine terre, gestion des eaux pluviales, désimperméabilisation des sols, végétalisation des espaces, rues, toits et murs).

Face à l'urbanisation, l'enjeu est bien de protéger les terres et les sols, les espaces agricoles et naturels. Pour penser urbanisme et nature, il faut savoir planifier pour protéger. Donc connaître son territoire (patrimoine, espaces naturels/urbanisés, démographie...), le protéger (zonages, acquisitions foncières, droit de préemption) et mieux l'urbaniser : recycler le foncier, réhabiliter le bâti, reconquérir certains espaces

(friches urbaines, industrielles, militaires...). Conformément à la loi Climat & résilience qui pose le principe de zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon 2050 (première étape : diviser par deux la consommation d'espace d'ici 2030 !), divers outils sont à solliciter pour engager cette démarche globale de sobriété foncière et de qualité paysagère : SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), SCoT, PLU/ PLUi, OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation), CBS (Coefficients de Biotopie par Surface, pour fixer un pourcentage d'espace naturel, idéalement avec un coefficient de pleine terre), sites inscrits ou classés, EBC (Espaces Boisés Classés), sites patrimoniaux remarquables... Dans une ville ou un village, il faut jouer avec ces règles d'urbanisme car aujourd'hui, si la sobriété foncière oblige à une certaine densité urbaine, seule la qualité du cadre de vie permettra de la supporter.

## Considérer le végétal comme une solution

Capitale des Gaules, **Lyon** (4 Fleurs) affiche de nouvelles ambitions en matière d'espaces et de paysage. Ville centre de la métropole, cette cité patrimoniale (+ 500 ha inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO) souffre d'un déséquilibre entre minéral et végétal et a donc la volonté de rééquilibrer les espaces de nature. Pour servir cette ambition, des défis sont à relever pour réconcilier Lyon avec le vivant (qualité de l'air, préservation des eaux, renaturation, biodiversité...). Avec de nombreux chantiers, les objectifs sont de :

- multiplier les lieux et les parcours de fraîcheur : végétalisation des rues (arbres, alignements, massifs plantés), renaturation des berges, des quartiers et des interstices ; désimperméabilisation des sols, des cours d'école et des crèches ;
- végétaliser les quartiers mais aussi les cimetières et les espaces publics municipaux ;
- créer de nouveaux parcs comme le « grand parc des Balmes » ;
- développer la canopée en atteignant 100 000 arbres d'ici 2030, soit près de 2 000 arbres plantés/an, et en incitant les

- propriétaires et co-propriétaires à végétaliser ;
- créer des espaces de rafraîchissement équipés de bornes fontaines, fontaines ornementales, espaces de baignade, brumisateurs, jeux aquatiques...
- conduire une stratégie globale sur les aires de jeux pour qu'elles soient mieux réparties dans la ville, plus ombragées, mieux végétalisées ;
- végétaliser et jardiner aussi avec les citoyens avec les jardins de rue, les jardins partagés, les jardins familiaux ; élaborer un plan de ville comestible avec des projets d'agriculture urbaine, des vergers municipaux...
- sans oublier la stratégie d'embellissement et de fleurissement car, avec l'évolution climatique et les arrêts sécheresse, il a fallu revoir la palette végétale et recomposer les massifs, développer encore la gestion différenciée, refaire les atlas et les inventaires de biodiversité et de flore locale, revoir les stratégies de tonte et de fauche même sur les parcs historiques comme au parc de la Tête d'Or...

## Considérer le végétal comme un patrimoine

La ville de **Strasbourg** (3 Fleurs) a innové avec la mise en place volontaire de PNU (Parc Naturel Urbain, ceux de l'ill Rhin et d'ill Bruche : il y a 10 ans déjà !) intégrés au sein de la ville et non en frange urbaine. Il s'agit de mettre la ville en nature et de restaurer cette place de la nature dans le centre ancien. Pour imaginer le projet, il faut préalablement instaurer de la confiance entre les acteurs (élus, professionnels, habitants, associations...). Aujourd'hui, cette démarche participative est ancrée dans le territoire public et privé, son identité, son histoire

et ce qui l'a marqué au fil du temps : cela est nécessaire pour une appropriation en considérant le végétal et les cours d'eau comme un patrimoine. Ainsi, tous les acteurs s'approprient et se racontent l'histoire du territoire pour l'inscrire dans la durée. Comme les PNR, après la phase de diagnostic, les PNU strasbourgeois ont leur charte, signée par les différents partenaires qui s'engagent dans une démarche au long cours. Une révolution pour fabriquer la ville.

© Ville de Lyon



## Arbres

# Pourquoi diversifier son patrimoine arboré ?

La diversité botanique permet de profiter de toute la richesse des arbres et de leur architecture (tiges ou cépées) et de leur esthétique (tronc, écorce, feuillage, floraison). Mais face aux changements climatiques et aux ravageurs qui fragilisent certaines essences (marronniers, platanes, chênes...),

comment faire évoluer la palette végétale ? Quelles essences d'arbres choisir car s'il faut planter des arbres, encore faut-il qu'ils s'adaptent aux conditions climatiques des villes, pour agir durablement sur l'atmosphère de nos milieux urbains et profiter de leurs bienfaits (ombre, fraîcheur, oxygène).

## Pour renforcer la qualité esthétique des espaces publics

Dans le Val de Loire (inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO), la ville d'**Orléans** (4 Fleurs) dispose déjà un très beau patrimoine arboré composé de 455 taxons différents et cherche à développer encore la diversification botanique et horticole de son patrimoine végétale et arboré. « Nous limitons la plantation d'espèces exotiques en pleine terre en les remplaçant par des essences indigènes champêtres que l'on trouve, par exemple, dans nos forêts solognotes. Pour les grands espaces, chênes (*Quercus petraea*, *Q. pubescens*), hêtres, ormes, châtaigniers, *Pinus sylvestris*,... sont plantés, accompagnés d'essences à moyen développement, telles que *Prunus avium*, *Sorbus terminalis*, *S. domestica*, *Carpinus betulus*, *Acer campestre*, *Betula pendula*. Dans l'hyper-centre, des essences plus ornementales sont préférées, inspirées des espèces qui fonctionnent bien dans les grandes villes de la région comme à Tours, Angers ou Nantes (villes 4 Fleurs), et qui sont donc adaptées au milieu urbain, (magnolias, savonniers...) ». Il faut aussi toujours s'imaginer l'arbre adulte. Dans les rues étroites, des arbres au port compact sont privilégiés pour limiter l'ombre sur les façades (*Prunus 'Umineko'*, *Acer campestre 'Elegant'*). Si l'espace disponible n'est pas suffisant, les extrémités des rues, sur les arrondis, sont plantées ou encore des massifs d'arbustes bas sont préférés. Aussi, la Ville évite désormais de planter certains

*Malus* ou *Prunus* (*Malus tschonoskii*, *Malus trilobata*) dans les rues du fait de leurs fruits salissants ou toxiques. Les Cahiers de plantation, élaborés grâce à l'expérience des chantiers réalisés sur le territoire de la Ville, donnent également les bons gestes aux concepteurs ou aux promoteurs pour planter les arbres dans des situations adéquates. Ainsi, il faut, par exemple :

- respecter des distances de plantation entre arbres proportionnellement à la grandeur de ceux-ci, soit au moins le diamètre du houppier à terme (12 m entre arbres à grand développement d'une hauteur de 15 à 25 m) ;
- proposer des dimensions de fosses d'arbres adaptées au gabarit de l'arbre selon les substrats : pour la terre végétale, 6 m<sup>3</sup> pour petit développement, 8 m<sup>3</sup> pour les moyens développement et 10 m<sup>3</sup> pour les grands. Pour les fosses en terre-pierre, comptez 9 m<sup>3</sup> pour les petits développements, 12 m<sup>3</sup> pour les moyens et 15 m<sup>3</sup> pour les grands ;
- privilégier des fosses larges et longues plutôt que profondes : en effet, en ville, au-delà de 1,20 m de profondeur, la disponibilité en air et en eau devient quasi-nulle.

Ainsi, la Ville d'Orléans mène une politique exemplaire de l'arbre car, comme en témoignent les élus ; « on ne peut pas imaginer la ville sans arbre. Il fait respirer la ville et nous apporte un nombre considérable de bienfaits ».

## Pour s'adapter aux évolutions climatiques

Renouveler, enrichir le patrimoine arboré c'est remplacer, « planter des arbres en nombre et adapter le choix des espèces à l'évolution du climat, penser à l'héritage du patrimoine naturel que l'on transmettra aux futures générations » expose Yves Vola, adjoint au maire de Belfort en charge de l'écologie, de la nature en ville et des déplacements urbains.

Pour placer la biodiversité au cœur de la cité, la Ville de **Belfort** (4 Fleurs, Prix National de l'Arbre 2019) poursuit son objectif de planter 10 000 nouveaux arbres en ville. Elle doit aussi prendre en compte son climat semi-continental marqué par des périodes de fortes précipitations ou de sécheresse, des gelées tardives ou la bise qui assèche les sols.

Les alignements traditionnels, plantés dans les années 1960 lors de la construction des nouveaux quartiers de la ville, étaient composés de marronniers, de platanes ou de tilleuls (*T.cordata*, *T.tomentosa* et *T.platyphyllos*). La ville compte aujourd'hui de grands alignements composés d'*Alnus x spaethii*, *Gleditsia triacanthos*, *Platanus orientalis 'Digitata'*, *Sophora japonica*, *Quercus shumardii*, *Liquidambar styraciflua*, *Acer campestre*,

*Acer monspessulanum L.*, *Metaséquoia glyptostroboides*, *Pyrus calleryana 'Chanticleer'*, *Prunus 'Pandora'* entre autres.

Les alignements sont pour beaucoup encore monospécifiques. Cependant, la ville de Belfort et les architectes-paysagistes avec lesquels elle collabore mettent aujourd'hui en œuvre une politique de plantations plus hétérogènes comme, par exemple, lors de la rénovation de l'avenue du maréchal Juin en plantant sur un double alignement *Ginkgo biloba*, *Acer tataricum 'Norwegian Sunset'*, *Acer campestre 'Queen Elisabeth'*, *Quercus warei 'Regal Prince'*, *Malus 'Red Splendor'*, *Liquidambar styraciflua 'Thea'*.

Depuis plusieurs années, la ville implante aussi des essences plus adaptées aux évolutions climatiques comme des *Acer campestre*, des *Acer monspessulanum*, des *Ostrya carpinifolia*, des *Prunus mahaleb*, des *Celtis*... A cet effet, les services travaillent régulièrement avec la pépinière D. Soupe (Ain) qui étudie cette problématique depuis de nombreuses années en définissant une palette végétale plus adaptée et qui dispose d'un climat et de conditions de culture semblables à celles du Territoire de Belfort.

© Ville de Belfort



© Ville de Belfort

## Pour favoriser les formes naturelles

Dans l'Oise, au cœur de la vallée de l'Automne, **Crépy-en-Valois** (3 Fleurs) honoré du prix national de l'arbre 2019, est attachée à son patrimoine arboré et à sa préservation. Pour les services techniques, tout l'enjeu est de choisir des espèces locales, bien implantées, provenant de pépinières régionales. La diversification de ce patrimoine arboré est importante pour éviter les maladies et ravageurs, mais aussi pour multiplier les floraisons et les couleurs au fil des saisons... Ainsi, en plus des

arbres et des arbustes, de nombreux arbres fruitiers sont plantés en ville pour le plaisir des 15 000 habitants. On essaie de prévoir l'avenir... Par conséquent, les formes et tailles sont sélectionnées selon les espaces (proximité des façades, des réseaux...) et l'environnement de plantation. Et pour limiter les interventions, l'objectif est de choisir des espèces permettant de laisser grandir l'arbre dans sa forme naturelle.

## Pour lutter contre les îlots de chaleur

Le plan Canopée est l'un des moyens mis en œuvre à l'échelle de la métropole lyonnaise pour répondre au défi climatique et lutter contre les îlots de chaleur. L'objectif est d'organiser la plantation de 300 000 arbres minimum d'ici 2030, selon une recherche systématique de surfaces à « désimpermeabiliser, renaturer et ombrager ». Cette stratégie de plantation d'arbres doit s'appliquer à toutes les échelles de territoire, de la planification urbaine globale à la plantation d'une petite place, en passant par la conception des espaces publics d'un quartier. « A chaque projet, quelle que soit son envergure, une diversification du patrimoine arboré est systématiquement recherchée, afin de se prémunir de risques de pertes massives

dues, par exemple, à l'arrivée d'un nouveau ravageur ». Selon cette règle, à terme, le patrimoine arboré ne doit pas dépasser :

- plus de 10 % de la même espèce ;
- plus de 15 % du même genre ;
- plus de 10 % de la même famille.

La recherche de diversification ne se fait pas qu'au niveau des espèces et variétés d'arbres. Il faut aussi veiller à sélectionner plusieurs écotypes pour diversifier le patrimoine génétique et ainsi augmenter la résilience du patrimoine arboré (ravageurs, sécheresses, tempêtes...).

© Ville de Orléans



## Arbres

# Protéger pour mieux respirer

La ville comme à la campagne, nous avons besoin d'arbres, à la fois pour leurs bienfaits sur la santé et pour leur réponse au changement climatique. Parmi ses nombreux avantages, l'arbre est un parasol hors-pair dont ne peuvent se passer nos villes, aussi bien méditerranéennes que celles du Nord de la France. Et plus un arbre est grand, plus il ombrage et participe à rafraîchir nos milieux urbains. Aussi, face à la nécessaire préservation de la biodiversité, un plaidoyer doit être fait en faveur des « vieux arbres » ou, en tout cas, des arbres existants, le turn-over étant particulièrement rapide en ville où l'arbre n'atteint rarement plus de 60 à 80 ans. En effet, les arbres d'un certain âge offrent bien plus de services écosystémiques qu'un jeune plant et accueille, par leur taille, une faune plus importante. Il est

donc nécessaire de conserver les formations en place mais cela implique, de fait, d'anticiper leur renouvellement et, cela, de façon régulière. Il faut ainsi que les collectivités et autres aménageurs soient moteurs dans l'utilisation de l'existant, car l'acte de planter est un traumatisme pour tout le monde : l'arbre, le sol... Ainsi, même si beaucoup d'élus sont réticents à conserver de vieux arbres existants (risques sécuritaires, dégradations des trottoirs, surveillance régulière, plaintes des habitants, risques d'allergies, entretien que l'on préfère éviter...), ils ne doivent pas pour autant céder à un abattage trop facile et rapide. Le risque : rendre l'espace urbain invivable et « infréquentable ». Protégeons donc notre patrimoine arboré, qui apporte par ailleurs un charme et une âme indéniable à une ville ou un village.

## Rafraîchir la ville

Entourée par trois massifs forestiers, celui de Chantilly, d'Ermenonville et d'Halatte, **Senlis** (4 Fleurs) est une cité verte et boisée, riche d'un beau patrimoine historique. Plus de 1 500 arbres 'protégés' ont investi les remparts ; toutes les avenues et entrées de ville sont également arborées. Engagée dans la transition écologique, la municipalité développe et protège son patrimoine végétal car les 5 000 arbres que compte la ville participent au rafraîchissement urbain. En hiver, personne n'en veut ; par contre, quand il fait plus de 30 °C en plein été, tout le monde les aime ! Et les arbres donnent tout leur potentiel lorsqu'ils sont en pleine santé. Un expert du CECB vient contrôler l'état sanitaire et planifier l'entretien de nos arbres 2 à 3 fois par an (taille, plantation...) en fonction de nos budgets (80 000 à 100 000 euros dédiés chaque année aux tailles). Dans la ville, il constate 5 % de perte par an, ce qui est peu, lui qui observe souvent des pertes de 30 à 40 % dans d'autres communes. En cause : la sécheresse, les maladies. Peut-être est-ce dû au caractère endémique des essences présentes à Senlis, représentées majoritairement par des tilleuls, des érables, des chênes... ?

Possible. Mais on peut avancer d'autres explications. Les sols sont frais, pour certains situés juste au-dessus de carrières. Les pieds d'arbres sont également tous mulchés à l'automne avec des feuilles récupérées sur site, étalées sur une épaisseur de 30 à 40 cm et sur un diamètre équivalent à celui de la couronne basse. L'objectif est de recréer des conditions forestières.

Des ravageurs ? La chenille processionnaire du chêne attaque régulièrement une quinzaine d'arbres au bord de la forêt de Chantilly. Les jardiniers anticipent les attaques en installant des pièges à phéromones début mars. Ils envisagent aussi de multiplier les zones plantées de gazon fleuri. Les fleurs attirent les insectes, et les insectes attirent les oiseaux, potentiels prédateurs des chenilles et papillons.

L'ensemble de ces actions menées par le service espaces verts en faveur des arbres améliorent indirectement la vie des citoyens. L'air est frais, l'environnement est vert, le patrimoine est mis en valeur... Prendre soin des arbres, c'est finalement prendre soin des habitants !

## Ombrager et oxygéner

Réputée pour son château et ses savonneries, ville de la Patrouille de France et de Nostradamus, **Salon-de-Provence** (3 Fleurs), accorde une attention toute particulière à l'arbre dans la ville. Dès 2018, la commune a proposé à tous les intervenants sur l'espace public (concessionnaires, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entreprises) et aux acteurs du domaine privé (particuliers, bailleurs) de s'associer à cette démarche volontaire de gestion et de protection du patrimoine arboré en signant la charte de l'arbre. L'arbre joue un rôle prépondérant dans la ville, à la fois symbole et composante essentielle de l'environnement. Etre vivant, l'arbre est particulièrement sensible et fragilisé dans le milieu urbain qui en se densifiant (réseaux, voiries, constructions) se rapproche des plantations et peut causer des dégâts irréversibles ou compromettre le développement des arbres. La charte de l'arbre est un ensemble de prescriptions

(racines, troncs, branches, houppier) à mettre en œuvre pendant toute la durée d'un chantier, c'est une pièce contractuelle des marchés. Tout l'enjeu est de protéger les arbres qui ne sont pas des objets urbains, ainsi tout projet doit s'adapter à l'objectif de conservation durable des arbres. Vivant et complexe, l'arbre est un composant essentiel de l'espace public et au fil du temps, du fait de sa situation ou de sa rareté, il acquiert une véritable valeur patrimoniale. La valeur d'un arbre dépasse le simple coût de son remplacement car elle intègre sa fonction écologique (filtration de l'eau et de l'air, dépollution des sols), paysagère, sociologique et historique. C'est pourquoi en cas de dommages causés à un arbre, la commune applique un Barème d'Evaluation de la Valeur de l'Arbre pour compenser cette perte patrimoniale. Car l'arbre est aussi la mémoire et l'héritage, l'ombre et l'oxygène de tous.

© Ville de Maromme



© Ville de Salon-de-Provence

## Créer de véritables respirations urbaines

A proximité immédiate de Rouen, la Ville de **Maromme** (Prix National de l'Arbre 2018 - 1 Fleur) a su, au fil des années, préserver et renforcer la présence de l'arbre en ville, malgré des contraintes urbanistiques fortes. PLU, veille foncière, recettes de l'exploitation du bois communal, plantations avec les enfants... autant d'outils pour développer le patrimoine arboré urbain (25 300 sujets), véritable priorité pour l'équipe municipale.

Pour le maire, « l'arbre, et les espaces verts plus largement, répondent à plusieurs enjeux environnementaux : ils créent des respirations en milieu urbain dense, vitales pour atténuer le réchauffement climatique à l'œuvre. En effet, des cartographies climatiques réalisées à l'échelle de la métropole rouennaise montrent bien que les endroits végétalisés sont plus frais que les surfaces artificialisées et largement bâties. C'est pourquoi nous militons et agissons pour des aménagements réintégrant le végétal, également vecteur de revitalisation du centre-ville.

Ainsi, nous menons une politique foncière très dynamique consistant au remembrement des parcelles, afin de créer de grandes poches d'espaces plantés en cœur de ville, à l'image de la pommeraie créée à proximité de la mairie, lors de la démolition de 4 bâtiments ». La commune étant propriétaire de 64 ha d'espaces boisés confiés à l'ONF (Office National des Forêts) par convention de gestion, les recettes dégagées par la vente de bois sont systématiquement réinjectées pour l'entretien et le renouvellement de ces espaces forestiers. Aussi, pour sensibiliser les plus jeunes, des plantations avec les écoles, animées par un technicien de l'ONF, sont réalisées, avec 820 arbres plantés entre 2013 et 2019 (essences locales type chêne et châtaignier). Et à chaque arbre abattu, nous en replantons deux. Ainsi, l'espace urbain se recompose autour de l'arbre, pour offrir une ville qui respire en anticipant le réchauffement climatique.

© Ville de Chalon-sur-Saône



# Le renouvellement, guide de la composition urbaine

La présence de l'arbre le long des rues, sur les places, dans les parcs et les jardins, rend le milieu urbain plus humain. Mais l'environnement y est plutôt hostile et les arbres n'y atteignent que rarement leur longévité habituelle. Face à la sénescence des arbres de nos villes et nos villages, qui plus est fragilisés par les attaques des champignons, bactéries et insectes ravageurs, les dégradations humaines (tailles drastiques à répétition, chocs de camions et voitures, tassement du sol...) mais aussi les aléas climatiques (tempêtes, chutes de neige précoces, sécheresse...), se pose alors la question de leur renouvellement en accord avec les nouveaux enjeux sociétaux de biodiversité, d'adaptation au changement climatique et de préservation de paysages emblématiques. Ainsi, tout d'abord, le renouvellement doit absolument être anticipé afin que

les habitants aient toujours un coin d'ombre pour s'arrêter, se reposer. Ensuite, il faut faire de ce renouvellement une opportunité pour augmenter la diversité spécifique, source d'une richesse écologique plus grande, notamment en privilégiant des essences mellifères et fructifères. Même si le critère esthétique est important, les essences plantées doivent être choisies selon des priorités techniques (distance aux façades, type de sol...), ce qui permet de définir un port plus ou moins étalé ou fastigié, un grand ou un petit développement... Enfin, ce renouvellement doit s'établir à la fois lors du réaménagement de l'espace public, à l'instar d'une requalification de centre-bourg, mais aussi lors d'opérations ponctuelles au niveau de petites centralités (placettes, belvédères, venelles...).

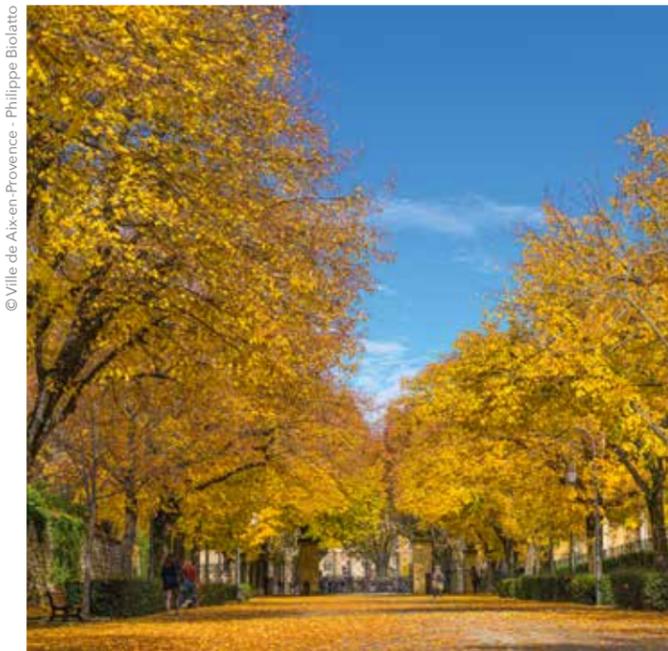
## Appuyer la trame végétale urbaine

Au cœur de la Vendée, entre l'Océan et le Puy du Fou, ville nouvelle construite en 1804 par Napoléon, **La Roche-sur-Yon**, labellisée 4 Fleurs, devient la dixième « **Capitale française de la Biodiversité** ». Aucune contradiction mais bien une dynamique et des synergies entre ces deux démarches de labellisation au service du cadre de vie et de la biodiversité. Pour renforcer et développer la trame végétale urbaine, toute la palette est utilisée : arbres, arbustes, vivaces, graminées, annuelles, bisannuelles, bulbes, plantes indigènes. L'ambition est que les végétaux colonisent, au maximum, l'espace urbain afin d'offrir un cadre de vie agréable, de favoriser le bien-être des habitants, de végétaliser les abords de mobilités douces et de planter lors de toutes les requalifications de l'espace public mais aussi de lutter contre les îlots de chaleur, d'économiser l'eau, de limiter le ruissellement et l'imperméabilisation des sols, de réserver et renforcer la biodiversité. En centre-ville, la diversité végétale est grande et s'enrichit d'arbustes assez originaux et résistants à la sécheresse style *Tetrapanax*. Tous les aménagements profitent de la dynamique végétale : plantations longitudinales sur trottoirs et en pied de murs, parkings plantés, joint gazon sur dallages, plantations de bosquets et d'alignements, enherbement des parkings et des trottoirs stabilisés, verdissement des cimetières...

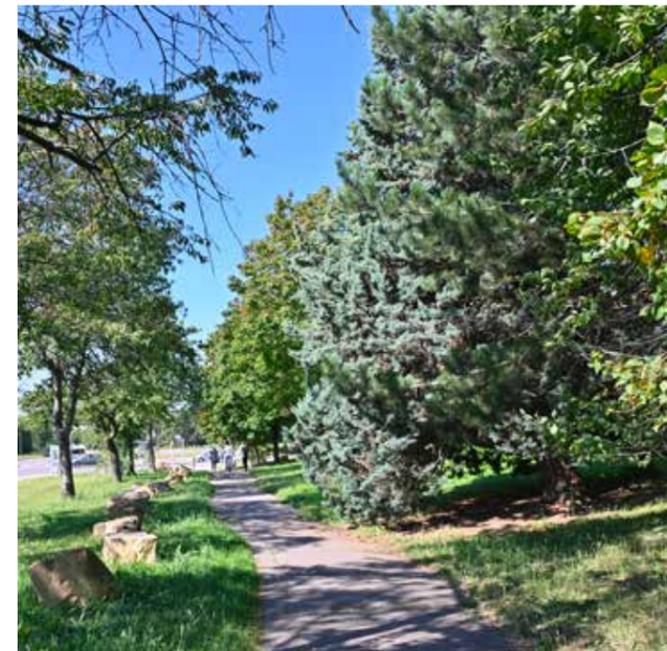
Pour ce faire, la ville s'est dotée d'outils performants :

- un plan de gestion du patrimoine arboré (33 000 arbres sur l'espace urbanisé) ;
- une charte de l'arbre en lien avec l' ONF ;
- une gestion différenciée et un guide de maintenance avec 4 codes d'interventions ;
- un plan pluriannuel biodiversité, avec un engagement de restauration et de protection des cours d'eau et zones humides (125 km de cours d'eau, 550 zones humides, 454 mares référencées dont 70 sur le domaine public), essentiels à la biodiversité. Consciente des enjeux et de la fragilisation des continuités aquatiques par l'urbanisation et l'activité agricole, la commune a fait le choix de les restaurer (écoulement plus libre, meilleure qualité de l'eau...), en développant sa trame humide et bleue.

Solide expertise interne, diagnostics de terrain associant acteurs techniques et scientifiques, modélisation des réseaux écologiques sont au service des politiques publiques (biodiversité, gestion des milieux aquatiques et prévention du risque d'inondation, ressource en eau, urbanisme et aménagement du territoire...).



© Ville de Aix-en-Provence - Philippe Biolatto



© Ville de Metz

## Redonner à l'arbre toute sa place

Comme un tableau de Cézanne, les arbres sont à la fois un petit coin d'ombre estivale, un tapis de feuilles mortes, des couleurs de feu en automne. Ils font partie intégrante du patrimoine. C'est pour cela que la cité d'**Aix-en-Provence** (3 Fleurs) a engagé une stratégie de renouvellement et de protection de son patrimoine arboré, via une charte de l'arbre pour remettre l'arbre au centre de la décision sur l'espace public. Car c'est un enjeu majeur et une lourde responsabilité pour la ville de demain. La compréhension des liens entre espaces verts, arbres, biodiversité en ville et adaptation au changement climatique rend l'arbre encore plus nécessaire en ville. Platanes, micocouliers... la ville possède un patrimoine arboré exceptionnel qui fait sa notoriété et la beauté des paysages associant architecture, urbanisme et structures végétales. Mais ce patrimoine est vieillissant (50 % a plus de 150 ans) et composé à 20 % de platanes menacés par le chancre coloré ! Dans cette stratégie de l'arbre, il faut partager des ambitions et se fixer des objectifs :

- pour gérer et planifier, il faut connaître : nombre, emplacement, état sanitaire donc faire un inventaire ;
- se doter des moyens : compétences et formations, suivi des travaux et des observations ;
- s'inscrire dans la durée : faire évoluer les pratiques, renouveler le patrimoine, tester de nouvelles essences, mettre en place

des contrats de culture avec les pépiniéristes,

- mettre l'arbre au centre de la décision : adapter les pratiques à la survie de l'arbre et à son développement, concertations interservices, traçabilité des interventions ;
- faire de l'arbre un vecteur de la nature en ville : végétaliser les pieds d'arbre, mettre en place des connexions écologiques, des inventaires participatifs, imposer des arbres en pleine terre dans les OAP et leur accès à l'eau (infiltration des eaux pluviales) ;
- faire évoluer les pratiques de gestion et d'interventions : repenser les interventions sur et aux abords des arbres (taille, élagage), observer un moratoire sur les pratiques de taille ;
- communiquer avec le public et les partenaires : prévenir le public des travaux et de leur finalité, coordonner les services, expliquer, organiser des animations et des conférences sur l'arbre, expliquer, expliquer, expliquer...

Cette charte aixoise est assortie de 15 fiches pratiques pour accompagner tous les intervenants dans leurs interventions à proximité des arbres car chacun doit avoir conscience que l'arbre est un formidable outil de lutte contre le changement climatique et contre les îlots de chaleur à condition qu'il ait de bonnes conditions de pousse !



© Ville de La Roche-sur-Yon



© Ville de La Roche-sur-Yon

## Valoriser les services écosystémiques

Quels arbres planter aujourd'hui pour demain ? Comment assurer leur préservation ? En effet, la ville et les sols urbains sont un milieu difficile pour les arbres (travaux, sols compactés et asphyxiés, proximité des réseaux, sécheresse, pollution...). Et les évolutions climatiques (sécheresse, canicules, hausse générale des températures...) vont aggraver la situation au risque de compromettre le développement de ce patrimoine arboré pourtant indispensable. C'est pour répondre à ces questions que la ville de **Metz** (4 Fleurs) et Metz Métropole, en partenariat avec le CEREMA, ont mis en place le projet Sesame (Services EcoSystémiques rendus par les Arbres, Modulés selon l'Essence). Outre son rôle paysager, le parti pris a été de considérer l'arbre urbain sous l'angle des services qu'il nous rend en matière de biodiversité, de qualité de l'air, de régulation et de filtration des

eaux pluviales, de régulation du climat urbain et de la lutte contre les îlots de chaleur. Le préalable a été d'identifier les contraintes de certains végétaux (allergies, fragilité des branches, nuisance du miellat et des fruits, développement racinaire au regard de réseaux et des revêtements de surface...) pour savoir où les planter. Mais aussi les conditions de plantation favorables à leur développement en fonction de leur morphologie, de leur houppier, de leur développement racinaire... Ainsi, élaborées avec les services techniques de la ville, 85 fiches techniques sur les arbres et arbustes régionaux répertorient différents critères avec une note de 1 à 10 : régulation climatique, refuge de biodiversité, adaptation au climat, filtration de l'air, fixation des particules fines, adaptation au sol...

# Quand diversité rime avec durabilité

Au delà des arbres qui constituent l'architecture verte d'une commune qu'ils soient plantés en alignements ou en sujet isolé, il est important de développer toute la strate végétale dans votre commune. Cela permet de diversifier votre patrimoine végétal et donc vos paysages en toutes saisons :

## Embellir tout en maîtrisant les coûts

Dans la Loire, sur les contreforts des monts du lyonnais, **Saint Galmier** (4 Fleurs, Prix de la diversité botanique en 2019) est réputée pour son eau gazeuse et son cadre de vie. La diversité végétale fait partie du fleurissement dans la mise en valeur des bâtiments publics ainsi que dans l'accompagnement des voies et cheminements piétons. L'arbuste a permis de remplacer 80 % de plantes annuelles ainsi que de réduire l'achat de 50 % de bulbes pérennisés par plantation mécanisée. Pour plus de diversité, plus de couleurs, de feuillages et de fleurs, vivaces et graminées sont associées à la plantation des arbustes. Pour toujours élargir la palette végétale, refuge de biodiversité, tout en limitant l'arrosage et les tontes, les petites surfaces engazonnées en milieu urbain sont remplacées par des plantes

arbres, arbustes fleuris et parfumés, rosiers, conifères, vivaces, graminées et grimpantes. Toutes ont des avantages et certaines comme les grimpantes, quelques contraintes d'entretien spécifique. Mais c'est cette diversité qui fera le charme et la signature de votre cadre de vie.

couvres-sol : lierre, *Ceratostigma*, *Iris*, millepertuis, rosiers... La politique de plantation consiste à remplacer, progressivement, les haies mono-végétales par des haies mixtes qui attirent oiseaux, papillons et insectes pollinisateurs ; et le fleurissement aérien par un fleurissement en pleine terre (en pied de mur). Les essences plantées sont choisies suivant leurs intérêts (printanier, estival, automnal) et leur rusticité (sol, climat, sécheresse). S'il n'existe pas à proprement parler un plan de gestion de ce patrimoine arbustif, les arbustes sont taillés principalement au sécateur pour conserver un port le plus naturel possible, ce qui permet de réduire les tailles drastiques et les déchets.



© Ville de Conchy-sur-Canche



© Ville de Saint Galmier

## Offrir des atmosphères variées

A quelques pas de Conchy, **Boubers-sur-Canche** (4 Fleurs), sa voisine des bords de Canche, est elle aussi honorée du Prix de la diversité végétale 2021. L'ensemble des végétaux installés sur le domaine public constitue le patrimoine végétal de la commune. A ce titre, les arbustes doivent être entretenus (taille douce ou sanitaire), protégés (notamment les pieds d'arbres contre les chocs) et parfois remplacés. Lors du remplacement, la priorité est de placer la bonne plante au bon endroit et de prendre en compte la dimension adulte et la sécurité publique. La diversité végétale va orienter le choix en fonction de la volonté municipale de créer des collections (variants « botaniques ») d'une essence locale, ou de mettre en avant certains critères

(parfums, écorces décoratives, floraison, feuillages...). Lors de la conception du fleurissement, une réflexion particulière est accordée à l'association des arbres, arbustes et annuelles. Ainsi, arbres et arbustes sont choisis en fonction de leur feuillage, écorce, parfum et couleur d'automne alors que les plantes vivaces et graminées vont faire évoluer les couleurs en fonction des saisons, en raison de leurs périodes de floraison décalées. Leurs associations constituent la base pérenne du fleurissement alors que les plantes annuelles, grâce à leur palette chromatique très variée, vont assurer des atmosphères variées (en fonction du choix des accords de couleurs) dans le décor estival.

## Plaire toute l'année

Dans le Pas de Calais, à 50 km d'Amiens (4 Fleurs) et du Touquet-Paris-Plage (4 Fleurs), **Conchy-sur-Canche** (4 Fleurs) s'est engagé à fleurir sa commune dès 2003 et a reçu le Prix de la diversité végétale en 2021. Les premiers lieux plantés ont été les endroits stratégiques (centre du village, église, mairie) mais aussi les endroits peu attirants. Très vite, les élus ont eu comme ligne conductrice de planter le village pour que les promeneurs y cheminent comme dans un jardin, mais un jardin durable, beau en toutes saisons, peu exigeant en eau et où les pesticides étaient bannis.

Pour cela, les jardiniers ont planté des arbres et arbustes en se concentrant sur leur beauté en toutes saisons (*Heptacodium* pour la beauté de son tronc l'hiver, son feuillage léger en été, sa floraison blanche puis qui devient rouge à l'automne, qui plaît beaucoup aux abeilles), leur feuillage (les fusains ou les érables), leur couleur (les *Physocarpus*), leur floraison et fructification (les *Prunus* et les *Malus*), leur couleur de troncs (les bouleaux, les sophoras), leur forme (*Chamaecyparis 'Imbricata Pendula'*), leur rusticité (*Prunus lusitana*), leur hauteur (*Forsythia* nain Marée Gold, *Euonymus compactus*).

Ont également été implantés des conifères choisis pour leur élégance, leur couleur, leur forme, leur hauteur qui nous permettent de garder un volume dans les massifs même en période hivernale.

Les plantations sont toujours effectuées plus ou moins de la même façon avec une toile de fond plus haute à l'arrière, une ligne médiane avec des végétaux qui resteront de taille modérée

et, en premier plan, des arbustes nains. Cette ossature étant posée, l'habillage du massif se fera avec des plantes vivaces ou des graminées sans oublier les bulbes qui viendront colorer les massifs en tout début de printemps. « Les jardiniers plantent généralement de façon assez serrée pour laisser peu de place aux herbes non désirées. Puis ils paillent avec du miscanthus afin de ne pas modifier le pH de la terre ».

Les tailles se font à l'automne par l'employé communal recruté pour ses compétences en taille de végétaux. Mais les tailles se font toujours de façon légère au sécateur, le choix des arbres et arbustes étant primordial lors de l'implantation pour avoir le moins possible de tailles à faire. Le taille-haies est uniquement réservé aux haies bocagères.

Pour les arbres autour de l'église, un paysagiste passe de temps en temps pour éclaircir et alléger les arbres afin d'éviter que certaines branches, notamment celles du saule pleureur, ne cassent. La grande diversité des plantations permet aux plantes de se protéger les unes les autres contre les potentielles invasions. Les plantes aromatiques jouent un rôle bénéfique et les produits chimiques ont été abandonnés pour protéger abeilles et autres insectes.

La diversité végétale favorise la diversité de la faune et un espace humide est laissé en végétation libre pour permettre aux oiseaux et autres animaux de nidifier ou de se reproduire sans être dérangés. Ici, tout est question d'élégance végétale et de respect de la nature.



© Ville de Boubers-sur-Canche



© Ville de Pleudihen-sur-Rance



© Ville de Pleudihen-sur-Rance

## Arbustes

# Accompagner les espaces publics

Si certains comme Gilles Clément, paysagiste concepteur, militent pour profiter de l'opportunité biologique afin d'accueillir la biodiversité, notamment dans les interstices (friches, espaces abandonnés...), d'autres voudraient profiter de la dynamique végétale et paysagère, des semis spontanés d'arbres et autres cortèges d'envahissantes (ailante, renouée du Japon). Et donc de leurs atouts : ombrage et évapotranspiration, résistance à la sécheresse, tolérance à la

pollution, phytoremédiation des sols... Mais, à ce jour, la plupart des jardiniers organisent leurs plantations selon les lieux, les contraintes d'espaces (largeurs des trottoirs, proximité des façades...), selon la nature des sols, l'exposition (sol, ombre) et les contraintes d'interventions (arrosage, tonte, taille). En accord avec le patrimoine architectural (cité médiévale ou nouveau quartier) et les usages et fréquentations (hôtel de ville, écoles, stades, parcs et jardins, espace de nature).

## Pour intégrer les équipements et zones d'activités

En Côte-d'Or, **Darois** (3 Fleurs), village de 500 habitants, a subi une véritable métamorphose en moins de 20 ans. Entaillé par une route nationale, le village risquait de se transformer en cité dortoir. Réaménagement des axes routiers et végétalisation pour insérer l'urbanisme ont alors permis d'offrir une vraie qualité paysagère à Darois. Le réaménagement commence par la réfection de la RD 104, autre axe routier primaire desservant un des pôles de vie du village. Les intersections ont alors été marquées par la création de massifs de vivaces et d'arbustes. Pour optimiser le coût de réaménagement, des bandes d'enrobé ont été enlevées de part et d'autre de la chaussée pour créer des surfaces en pleine terre. Elles font office de bandes tampon entre la route et un chemin piéton stabilisé. Ce principe a ensuite été étendu à la route

nationale, par la suite déclassée en route départementale, lors de la réfection de l'assainissement. Et plutôt que de refaire une bande d'enrobé sur un linéaire de 700 mètres, c'est une plate-bande plantée, sur une largeur allant de 4 à 10 m, qui assure la mise à distance et la mise en sécurité des piétons. Les abords de ces axes, ainsi que ceux de la zone d'activité, ont peu à peu été plantés d'arbustes créant une lisière paysagère de qualité. Les entrées de ville, intersections, abords d'équipements... sont complétés par une plantation à 100 % de vivaces. Car avec les annuelles, il faut repartir de zéro chaque année. Alors qu'avec les vivaces, les plantations sont capitalisées d'année en année, puis divisées, multipliant ainsi par 4 nos surfaces fleuries en moins de 20 ans.



© Ville de Darois

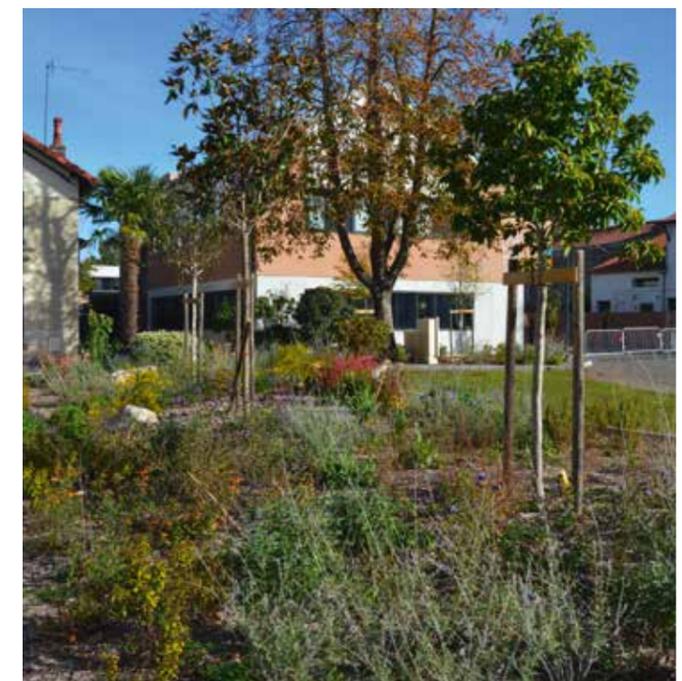
## Pour lier entrées et cœur de ville

En fond de vallée, à la croisée de trois cours d'eau, entouré de prairies humides, **Pont l'Évêque** (4 Fleurs), bien que détruite à 70 % lors de la Seconde Guerre mondiale, est attachée à son patrimoine historique préservé. Ici, tout est question d'équilibre entre patrimoine bâti et patrimoine végétal et la cité entend bien conserver l'élégance de son caractère champêtre et rural. Dès les entrées de ville, les automobilistes doivent savoir qu'ils arrivent dans une ville pittoresque : vivaces, rosiers, hydrangeas accompagnent décors de briques et de bois (comme les tonneaux de cidre). Des végétaux faciles et peu exigeants en arrosage. Le long des voies, ce sont des noues plantées de végétaux qui supportent d'avoir les pieds humides l'hiver et secs l'été dans les sols argileux. Idéal pour tapisser les talus, le lierre 'Algerian Bellecour' qui peut parfois devenir encombrant sur le climat du Pays d'Auge. Ailleurs, les entrées de villes sont marquées par des ifs taillés en topiaires géométriques, assortis de bulbes printaniers et de fluides graminées qui ne sont taillées qu'au début du printemps.



© Ville de Pont l'Évêque

Selon le même principe, les ronds-points sont aussi plantés d'arbres pour amplifier l'effet végétal et arbustes et vivaces permettent de limiter les interventions toujours dangereuses à proximité des voies de circulation. Dans le cœur traversé par l'axe commerçant, les services ont créé 40 grandes jardinières pour disposer d'un volume de terre suffisant et ainsi diminuer les fréquences d'arrosage. Ici s'exprime le savoir-faire des jardiniers qui aiment fleurir et colorer la ville avec une belle gamme d'annuelles que l'on retrouve dans les massifs proches. Dans le quartier historique, quelques petits massifs fleuris ne font que souligner les belles maisons à colombage pour ne pas leur voler la vedette. Dans certaines ruelles, ce sont les riverains qui fleurissent. Après avoir recensé le patrimoine arboré et établi un plan de gestion, il a été décidé de planter une forêt de 2 ha avec quelques 12 espèces locales pour créer, à terme, une promenade en sous-bois le long de la Touque. Entre mer et campagne, la cité condense les charmes de la Normandie.



© Ville de Vic-en-Bigorre

## Pour optimiser l'entretien

Depuis 2014, la commune de **Vic-en-Bigorre** (1 Fleur) a engagé une réflexion sur son patrimoine végétal et tout particulièrement sur la strate arbustive. En régie, une étude a été menée afin de répertorier ce patrimoine. Très vite un constat sans appel est ressorti : végétation monospécifique, mauvais état sanitaire, cadre de plantation inapproprié... Suite à cette étude, un listing a permis de choisir des espèces vers lesquelles se tourner. La prise en compte du végétal par rapport à son environnement, à son futur cadre de vie, à ses besoins mais aussi aux besoins de la collectivité, autant d'enjeux pris en compte dans la rédaction du plan pluriannuel de plantation. Les massifs vicquois se métamorphosent au fil

des années avec des arbustes peu taillés, diversifiés, économes en eau, peu sensibles aux maladies et résistants aux insectes prédateurs. Mais aussi avec des espèces de type méditerranéen pour leur résistance à la sécheresse. Dans une pépinière locale, le choix se porte plutôt sur des arbustes persistants et à fleurs, que l'on associe avec des vivaces, des annuelles et bisannuelles. L'entretien, s'il a lieu, se voit restreint, respectueux des époques de floraison ou encore des auxiliaires. Cette démarche d'amélioration du végétal a permis de changer l'œil des administrés sur ces espaces et de faire gagner du temps aux agents qui se mobilisent alors sur d'autres missions.

## Affirmer son identité

La plantation d'arbustes est une vraie plus-value pour une commune, que ce soit de façon isolée ou groupée, au sein des massifs fleuris, parcs et jardins, ou encore en limite de ville au niveau des franges urbaines et des zones d'activité. Cette strate végétale offre une variété d'espèces et de cultivars qui s'avèrent très intéressants tant visuellement, grâce aux couleurs variées (fleurs, feuilles, rameaux...), qu'olfactivement. Persistants ou caducs, les feuillages sont intéressants en variant de couleurs au fil des saisons et c'est pourquoi il est pertinent de les mélanger au sein de compositions plurispécifiques. Aussi, les arbustes, qu'ils soient en haies, en bosquets ou en massifs peuvent être, par le biais de leurs fleurs et de leurs fruits, une véritable source

de nourriture pour les insectes et les oiseaux. Suivant cet autre regard que nous portons désormais sur le végétal, devenu « multiservices », le choix d'espèces au port libre, indigènes ou plus horticoles, est conseillé. Ne nécessitant en moyenne qu'une taille au sécateur par an, elles offrent une végétalisation pérenne qui doit valoriser votre identité, tantôt urbaine, tantôt plus rurale. Regarder autour de soi, s'imprégner des formes végétales agricoles et paysagères, s'inspirer des matériaux, des textures et des couleurs de l'architecture locale... sont autant de moyens de constituer une palette arbustive révélatrice des lieux. Cette affirmation de la culture locale par le végétal est un véritable atout pour l'attractivité touristique de nos communes françaises.



© Ville de Conchy-sur-Canche



© CD 24

## Développer une logique d'aménagement durable

Le beau village gersois de **Castin** (3 Fleurs) a su, au fil des années, apporter un vrai cachet et une authenticité au paysage communal grâce à de nombreuses plantations pérennes, dans une logique globale d'aménagement durable. Il affirme ainsi son identité rurale et naturelle, pour offrir, en périurbanité de Auch, une vie agréable, saine et simple. Au fil des années, le village s'est transformé pour offrir une vraie qualité de vie aux habitants, mais aussi aux visiteurs du pays gersois et aux randonneurs empruntant le GR de pays 'Cœur de Gascogne' qui traverse le village. Bouquets d'arbres aux couleurs automnales chatoyantes, haies libres ou bosquets arbustifs, massifs de vivaces colorées à l'allure naturelle, jachères fleuries... le végétal s'est immiscé partout, de façon pérenne, et sous toutes ses formes. En quelques années, la nature a repris le dessus, créant des espaces plus verdoyants, accompagnés de plantations d'arbustes et de vivaces fleuries (*Alstroemeria*, *Abelia grandiflora*, *Photinia 'Red Robin'*, *Gaura*, *Sanvitalia*, *Agapanthus*), pour apporter de la couleur.

Petit à petit, différents points de la commune ont été retravaillés notamment les entrées de village soulignées par des haies d'arbustes libres (troène, arbre à papillon, fusain). Pour offrir

un écrin ayant de l'intérêt toute l'année, de nombreux massifs pérennes, volubiles et fleuris, ont été créés aux principales intersections, à côté de l'église ou encore au niveau du belvédère mettant en valeur le grand paysage. Ils mêlent arbres, arbustes, vivaces et graminées, tels que des mauves, fétuques, *Perovskia*, arbres à papillons, arbres à perruques, lauriers roses, rosiers paysagers, acanthes, roses trémières, sauges, géraniums vivaces... La palette se veut naturelle et pérenne, avec un entretien et des besoins en eau réduits. Les pieds du mur du cimetière ont également été plantés avec des espèces fleuries faciles, comme des lavatères et des valérianes qui se ressèment et se multiplient d'année en année. Une belle collection de *Phlomis*, genre rustique et persistant se développe bien, et les sauges offrent un panel formidable de floraisons et ne demandent quasiment rien. Et pour intégrer les lotissements et les constructions dans le paysage préservé de Castin, la municipalité impose aux lotisseurs (via la délivrance du permis de construire et le règlement des lotissements) que les futurs habitants plantent des haies libres en limite de parcelles.

## Être en harmonie avec les lieux

Adossé à son promontoire rocheux, **Limeuil** (2 Fleurs) est un village médiéval de caractère, labellisé « Un des Plus Beaux Villages de France ». Avec son château perché et son environnement naturel d'exception, cette cité médiévale habitée par quelques 350 habitants accueille entre 200 et 250 000 touristes par an. Engagée depuis 2013 dans le label des Villes et Villages Fleuris, la municipalité prend aujourd'hui le relais des bénévoles pour aménager et embellir le bourg, les parkings et les abords du château. Le jardinier municipal, qui est l'ancien jardinier du château, travaille en parfaite intelligence avec son successeur pour créer une harmonie entre le parc du château, qui a vocation d'arboretum, et les ruelles du bourg. Selon leurs coups de cœur et leurs découvertes, ils plantent diverses variétés (arbre à faisan, sauges arbustives, fusains d'Europe, lilas nains...). Toutes les ruelles du bourg sont plantées en pleine terre avec des arbustes en toile de fond associés à des graminées et vivaces au premier plan. Les arbustes sont plantés selon l'exposition, certains comme les *hydrangeas* à l'ombre et d'autres à l'abri d'un mur ensoleillé. Associés aux romarins, *lavatères*, *stipas*..., les rosiers blancs apportent aussi beaucoup de luminosité dans les ruelles. Les arbustes sont aussi sélectionnés selon la nature

du sol, plus calcaire et peu profond sur le haut du village, et des terres plus alluviales près des berges de la Dordogne et de la Vézère. Ici, sont privilégiées les plantations en pleine terre avec des arbustes à petit développement pour apporter des feuillages et des fleurs sans trop encombrer l'espace : houx à feuilles de buis, lauriers thym, romarins mais aussi collections de cornouillers, *hydrangeas*, *fuschias*, *Rosa rugosa*... Entre le stade et un parking, l'ancienne haie de tuyas de 90 m de long a été remplacée par une haie libre composée de 22 variétés d'arbustes, associant persistants et caducs, choisis pour la variété de leurs feuillages et de leurs floraisons qui s'étalent tout au long des saisons, du printemps à l'automne. Si la haie est taillée au côté du grillage du stade pour laisser le passage, sa face côté parking est entretenue au sécateur pour un port plus libre. Mais cela demande différentes interventions pour enlever les bois morts et tailler manuellement chaque arbuste selon sa période de floraison (*Forsythia*), son développement. Car la diversité des végétaux, selon leur lieu de plantation, s'accorde avec le patrimoine bâti pour le plus grand plaisir des habitants et touristes.



© Ville de Limeuil



© Ville de Yèvre-le-Châtel

## Respecter l'authenticité en toute simplicité

Classé parmi « Les plus beaux villages de France », **Yèvre-le-Châtel** (4 Fleurs) est un village rural doté d'un remarquable patrimoine historique et architectural. Ses petites rues et ses venelles enherbées sont bordées de belles maisons et d'importants murs de clôture construits avec le calcaire du pays.

Le charme de Yèvre-le-Châtel tient à sa simplicité et à son authenticité. Le fleurissement y est si naturel qu'il paraît spontané. Ici, pas d'ostentation mais le décor floral est partout présent, dicté par la volonté d'embellir le cadre de vie des habitants et d'agrémenter le parcours des nombreux visiteurs en leur offrant un fleurissement diversifié et permanent.

Afin de respecter l'harmonie des lieux, une végétalisation en pied de façade s'est naturellement imposée non seulement dans le cœur du village mais également, compte tenu de l'absence de trottoirs, le long de toutes les habitations.

Le fleurissement et l'entretien des espaces étant essentiellement assurés par une association locale et par des bénévoles, pour des raisons à la fois économiques et de personnel, le choix a été

fait de planter des vivaces résistantes à la sécheresse et assurant un fleurissement tout au long de l'année. Par ailleurs, le recours à des plantes couvre-sol limite grandement le désherbage des massifs. Des arbustes au feuillage persistant complètent ces plantations et assurent un décor végétal en hiver.

Près du site majestueux de l'église Saint-Lubin, une roseraie-conservatoire, consacrée aux obtentions de Marcel Robichon, est venue compléter les quelque 400 rosiers qui égaient le village récemment labellisé dans « La route de la rose du Loiret ». Les espaces escarpés, situés en contrebas des remparts, nécessitent un traitement spécifique reposant sur des plantes couvrantes. Des fleurs rustiques égaient une végétation tapissante. Quant aux abords des monuments historiques, et notamment de la forteresse médiévale, ils sont mis en valeur par un simple enherbement respectant la sobriété des lieux alors que dans la cour haute du château des carrés médiévaux présentent 150 plantes aromatiques, médicinales et tinctoriales aux côtés de treilles de cépages anciens.

# La gestion différenciée pleine de qualités !

Alors que les communes sont engagées plus que jamais dans la préservation des ressources naturelles, la réduction des émissions polluantes et le respect de la biodiversité, nombre d'entre elles ont mis en place un plan de gestion différenciée, indispensable face aux enjeux actuels environnementaux ou économiques. Tout l'enjeu est d'entretenir

tous les espaces communaux, mais de varier la qualité et la fréquence des interventions pour gagner du temps tout en diversifiant les paysages. Il ne s'agit pas d'une « gestion abandonnée » mais bien différenciée selon les lieux. Sans oublier d'informer résidents et touristes pour qu'ils comprennent votre démarche et la respectent.



© Ville de Saint-Paul-lès-Dax

## Un plan de gestion différencié simple et efficace

Dans la Drôme, la commune de **Nyons** (1 Fleur) s'est engagée, dès 2012, dans un plan de gestion différenciée. En premier lieu, il a fallu établir un diagnostic, c'est-à-dire répertorier les espaces verts et lister les pratiques courantes (taille, arrosage, fertilisation...), secteur par secteur et saison par saison. Puis, a été analysé ce qui était pertinent (végétation, paysage) et ce qui l'était moins (fréquence et hauteur de tonte, de taille) pour préserver la biodiversité. Il faut avoir un esprit critique sur ses pratiques.

Puis il faut définir des codes d'intervention. Trois codes pour des petites villes suffisent. Le premier représente les modalités d'entretien pour les espaces dits de prestige, c'est-à-dire là où la population s'attend à un entretien hautement qualitatif, (pour nous intensif) avec tonte hebdomadaire à 5-6 cm de haut, arrosage et suivi hebdomadaire, deux tailles/an à la cisaille et

au taille-haies, désherbage à la binette ou à la débrousailluse, fleurissement composé de 50 % d'annuelles et de 50 % de vivaces. Depuis la mise en place du plan de gestion différenciée, les pratiques pour le code 1 n'ont pas véritablement changé, hormis le fleurissement, auparavant composé à 90 % d'annuelles, et les traitements de protection pour les platanes.

En revanche, pour les zones en code 2 (espaces semi-intensifs), les pratiques ont bien évolué : le gazon est tondu toutes les 2 à 3 semaines, soit environ 15 fois/an, les tailles ont été revues à la baisse (1 intervention/an).

Enfin, les espaces extensifs gérés en code 3 : ce sont toutes les prairies naturelles. Elles sont fauchées une à deux fois/an. Tout l'intérêt de mettre en place un plan de gestion différenciée est certes de réaliser des économies budgétaires mais, aussi et surtout, de préserver la biodiversité ordinaire.



© Ville de Puteaux

## Des codes qualité pour optimiser les coûts d'entretien

Dans les Landes, à **Saint-Paul-lès-Dax** (3 Fleurs), le végétal est particulièrement présent, avec une hausse constante des surfaces végétalisées pour améliorer le cadre de vie. Pour gérer ce patrimoine vert ? Création de codes qualité, investissement dans du matériel efficace et gestion plus écologique pour plaire aux 13 700 habitants et aux curistes. Alors que les surfaces végétalisées augmentent, le service espaces verts & environnement a changé ses logiques de gestion et d'aménagement pour réduire ses coûts d'entretien des nombreux parcs, squares, massifs d'accompagnement de voiries et de lotissements, prairies ou encore de nombreux arbres. La création de codes qualité a été l'une des premières actions mises en place pour diminuer le coût d'entretien moyen par m<sup>2</sup>, face à des surfaces en augmentation (+ 24 ha en 6 ans) sans hausse des effectifs. Ainsi, les agents ont cherché à diminuer les surfaces demandant un entretien soutenu. La gestion différenciée mise en place compte trois niveaux d'entretien :

- code 1 pour les zones horticoles (squares de centre-ville, parc de la mairie, espaces en bord de route stratégiques). Ces espaces verts

ne représentent plus que 7ha car ce sont ceux qui nécessitent l'entretien le plus régulier et chronophage : tonte avec ramassage 3 fois/mois, fertilisation des pelouses, arrosage intégré, plantation de végétaux de collection, fleurissement annuel... ;

- code 2 pour les espaces d'accompagnement de lotissements et de voiries et zones semi-naturelles. C'est le code le plus développé (sur 37 ha) avec un minimum d'interventions pour une nature maîtrisée : tonte-mulching 2 fois/mois, pas d'arrosage, plantation de vivaces, tailles arbustives légères... ;

- code 3 pour les espaces naturels (fauchage des prairies et débroussaillage des bords de chemin 1 à 2 fois/an, gestion des plantes invasives, des boisements...). Ce dernier code, qui concerne des espaces naturels (20 ha) souvent de grande taille, nécessite des engins spéciaux (tracteur épareuse, girobroyeur) et des compétences en conséquence.

Le tout est de mêler et d'investir intelligemment dans le matériel (binette, desherbeur, broyeur, tondeuse mulching) en fonction du code qualité, du type de sol et de l'emplacement.

## Au service de la biodiversité et de l'attractivité

Au pied de La Défense, sur les bords de Seine, **Puteaux** (4 Fleurs) est l'une des villes les plus riches de France. Mais ici aussi la gestion différenciée est mise en place avec un double objectif : réaliser des économies de gestion (diviser les vivaces plutôt que d'acheter des annuelles) et inviter la nature et la biodiversité en ville. La gestion des espaces verts de la ville se répartit aujourd'hui en 3 zones de gestion. Déjà forte de son passage en zéro phyto, l'utilisation de matériel électrique pour l'entretien ou de ses actions en faveur de la faune aviaire (nichoir), la ville s'engage toujours plus dans l'optique de proposer aux Putéoliens un cadre de vie agréable et au service de la biodiversité, déployé sur les bords de Seine, l'île de Puteaux et le quartier de La Défense (70 % est sur le territoire communal). Ainsi, aujourd'hui, l'entretien du végétal dans la ville se décompose en 3 typologies de gestion différenciée.

- Le niveau 1 correspond au centre-ville avec un soin de prestige apporté à l'entretien et aux essences plantées. On retrouve, notamment, des massifs floraux estivaux et automnaux de grande envergure, des pelouses tondues régulièrement et des arbres et arbustes à l'entretien régulier qui garantissent autant un esthétisme de qualité qu'une réduction de l'effet de l'îlot de chaleur dans le cœur urbain de Puteaux.

- Le niveau 2 correspond aux espaces verts courants, les plus répandus à Puteaux tel que les squares et jardins ou encore les cimetières. Leur entretien est moins soutenu que le niveau 1. Toutefois cet entretien répond aux besoins urbains en matière de sécurité (visibilité piétonne, routière...), d'esthétisme pour

répondre aux attentes en terme de qualité du cadre de vie des habitants et de biodiversité, avec la mise en place de haies vives, de nichoirs ou encore de nombreuses plantes mellifères, autant sous forme d'arbustes et vivaces que des fleurissements d'été et d'automne.

- Le niveau 3 correspond aux espaces verts les plus naturels et sauvages de la ville. On y retrouve en particulier les espaces situés sur l'île de Puteaux (Parc Lebaudy, ou encore les berges de Seine). Ces espaces font l'objet d'un support idéal de pédagogie sur les sujets d'écologie et de biodiversité en milieu urbain. La gestion y est réfléchie dans l'optique de développer les écosystèmes propices à la faune et la flore. Les moyens techniques utilisés dans ces espaces sont plus traditionnels avec, notamment, l'utilisation de chevaux de trait (une vraie attraction) pour réaliser les tontes ainsi que l'évacuation des arbres et autres déchets verts sur les berges.

Cette gestion différenciée contribue à offrir une diversité d'espaces aux résidents tout en agissant au service du développement de la biodiversité en ville. De plus, ces actions ont un effet sur l'engouement des habitants, notamment appuyés par des événements autour de la nature en ville comme la journée de l'arbre. Si les nuisances sonores et la pollution ont pu diminuer depuis la mise en place de la gestion différenciée, elle nécessite néanmoins un suivi plus important et des besoins financiers en augmentation. C'est aussi un formidable outil en matière de communication et de sensibilisation à la nature.

## Pelouses, prairies, couvre-sols...

# Verdir le moindre interstice

Le saviez-vous ? Un gazon, peu importe son secteur d'implantation, améliore la qualité de l'air. Il est d'ailleurs prouvé qu'une pelouse de 230 m<sup>2</sup> produit l'équivalent des besoins en oxygène d'une famille de 4 personnes. D'autres études ont également prouvé qu'un gazon entretenu peut capturer 10 à 12 tonnes de CO<sub>2</sub> par an dans ses feuilles et ses racines. Par conséquent, à surface égale, les gazons séquestrent autant de CO<sub>2</sub> qu'une plantation de conifères âgée de 25 ans. Autre avantage, tout aussi fabuleux : un mètre carré de gazon libère 100 L d'eau par an, et l'impact de 100 m<sup>2</sup> équivaut à 70 tonnes d'air conditionné. L'air est donc climatisé. D'autant plus qu'un gazon, grâce au processus d'évapotranspiration, refroidit son environnement. Il le dépoussière aussi. En effet, on estime que l'ensemble des gazons (ornementaux et sportifs) présents

à la surface de la planète emprisonnent environ 12 millions de tonnes de poussière par an. Enfin, les gazons réduisent les nuisances sonores d'environ 5 dB (A), ce qui est particulièrement intéressant lorsqu'ils sont présents à proximité des sources de bruits (routes par exemple).

Multi-serviciel, le gazon, à l'instar des couvre-sols, est à déployer partout, notamment là où les surfaces minérales ne s'imposent pas ou plus, car il participe à la perméabilité des sols et lutte indirectement contre l'artificialisation. C'est l'exemple des places publiques en stabilisé, des trottoirs en calcaire, des cimetières... Par la diversité des mélanges, allant des pelouses traditionnelles aux prairies naturelles, le gazon s'adapte aux usages et aux contraintes exercées sur un milieu.

## Des trottoirs et des talus engazonnés

Bâti dans une vallée sèche, entre Abbeville et Saint-Valéry-sur-Somme, le village picard de **Mons-Boubert** est une agréable curiosité. Commune traversante de 3,3 km de long, coupée par 32 rues adjacentes, elle affirme son identité rurale et répond aux enjeux actuels (environnemental, climatique, économique) en donnant la priorité au gazon. A commencer par les talus, le cimetière et les trottoirs. Tous sont enherbés. Si ces derniers se verdissent au bon vouloir de la flore spontanée, d'autres sont semés avec des espèces et variétés adaptées aux mélanges terre-pierres ainsi qu'aux conditions sèches. Précisément, ils se composent de fétuques rouges et de ray-grass anglais mélangés dans une juste proportion. Deux espèces qui couvrent également l'ensemble des places publiques de ce village 4 Fleurs d'à peine 560 âmes, où se tiennent régulièrement diverses manifestations et événements. Actuellement, dans le cadre d'un projet de 'bistrot de pays', une place attenante est en cours de requalification. Du gazon couvrira un parking perméable. Mais un gazon remplit ses fonctions à la seule condition qu'il soit tondu et entretenu... Mis en place en 2010 pour réduire les coûts d'entretien, préserver la biodiversité et améliorer le cadre de vie, le plan de gestion

différenciée de Mons-Boubert repose sur 4 codes qualité : aspect impeccable, soigné, rustique et naturel. Chaque code définit la fréquence des tontes, de l'arrosage... Le gazon ne fait pas exception. Exemple avec le code qualité 'aspect impeccable' (mairie, église, cimetière) : les tontes sont déclenchées lorsque le gazon atteint 7 cm de haut pour le rabattre à 5 cm. Une opération à renouveler tous les 10 jours avec une tondeuse rotative équipée d'un kit mulching. Un découpage est aussi réalisé deux fois par avec un coupe bordure ou de façon manuelle, avec évacuation des déchets.

Les couvre-sols ne sont pas en reste à Mons-Boubert. Jardiniers et habitants misent en effet sur du fleurissement en pied de mur, dont les vivaces plantées rappellent celles qui poussent spontanément dans la nature. Plus de 100 variétés sont utilisées. Plantes fétiches et récurrentes : les *Delphinium*, à la floraison élégante et fournie, les *Echinacea*, très représentatives des milieux ruraux... Et que ce soit avec des géraniums, des fougères, des pervenches... les couvre-sols s'accordent avec tout. Enfin, plus de 500 dahlias, qui font partie de ces cultures 'faciles' dans les massifs, sont également plantés.

© Ville de Mons-Boubert

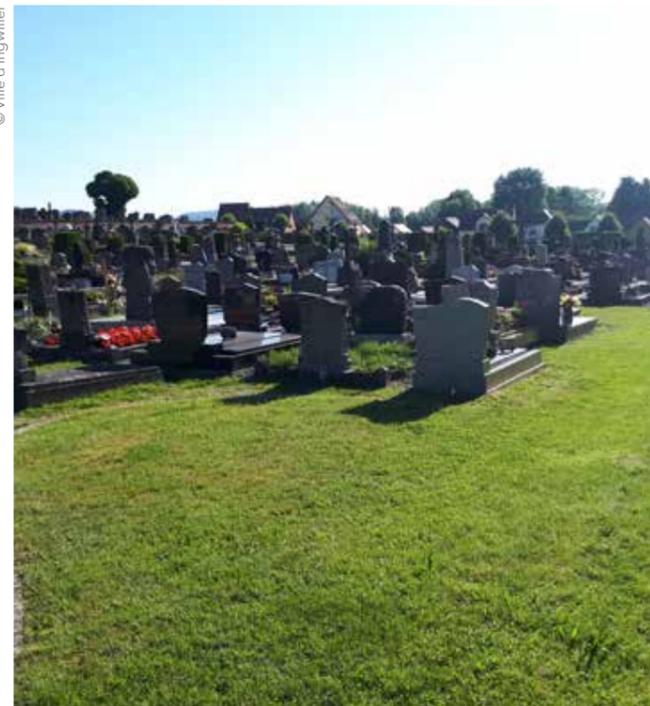


## Un cimetière 'vert'

Entourée d'un écrin de verdure et située au débouché de la Moder dans la plaine d'Alsace, **Ingwiller** fait partie du Pays de Hanau. Dans cette commune 3 Fleurs du Bas-Rhin, le gazon est une solution à presque tout. Notamment pour ne plus avoir à désherber. Car pour les jardiniers, il est préférable, plus économique et écologique, de tondre. Pour cadrer ce changement de pratique, les jardiniers ont instauré un plan de gestion différenciée qui favorise l'enherbement là où c'est possible. Trois codes/zones sont répertoriés : mairie, espaces extensibles et fauchés. Toutefois, la cartographie de ces zones n'est pas figée, ni même représentée de manière précise. Les jardiniers s'adaptent au cas par cas et jugent s'il est nécessaire de tondre. Pour eux, c'est le terrain qui dicte l'entretien. Depuis l'automne 2014, les cheminements et les inter-tombes du cimetière communal sont enherbés, excepté l'allée centrale qui reste pavée. Les jardins d'Ingwiller ont préféré du micro-

trèfle à des mélanges spécifiques. Les raisons ? Tout d'abord, la fréquence des tontes. Contrairement au gazon, tondu toutes les 2 semaines, les jardiniers tondent le micro-trèfle tous les mois, soit environ 8 interventions/an. Deuxièmement : sa résistance accrue à la sécheresse. En pleine canicule, même s'il donne l'impression qu'il a complètement desséché, il suffit de quelques gouttes de pluie en septembre pour qu'il reparte aussitôt. Question mise en œuvre, rien de plus simple. Le sol est travaillé en surface, sur moins de 10 cm de profondeur, avec un motoculteur. Au-delà, la structure des sols serait dégradée et les allées deviendraient impraticables. Par contre, pas d'épierrage. Une fois le trèfle sorti de terre, il couvre très bien les surfaces et dissimulent parfaitement les cailloux. Les surfaces sont ensuite roulées. Un bel exemple qui prouve que le gazon (et/ou le trèfle) a toute sa place dans cette commune rurale de 4 057 habitants, y compris sur des sols agronomiquement pauvres.

© Ville d'Ingwiller



© Ville de Mandeure

## Du sable au gazon

Au cœur du Pays de Montbéliard, le long du Doubs, la commune 4 Fleurs de **Mandeure** est engagée dans une politique environnementale forte. En témoignent les actions mises en place : gestion différenciée, fauche tardive... Pour favoriser la biodiversité, cette ancienne ville gallo-romaine de 5 015 habitants laisse pousser des variétés sauvages et implante de nombreuses plantes vivaces mellifères propices aux insectes butineurs. Toutes les surfaces sablées sont également engazonnées avec des mélanges spécifiques. Ils contiennent des ray-grass, des fétuques et des trèfles blancs, qui ont la capacité d'être bien verts même en condition sèche. Ces gazons sont aussi peu poussants (tonte toutes les 3 semaines environ). Protocole de mise en œuvre : décaissement sur 20 cm, semis,

roulage... Les jardiniers sèment en automne afin que le gazon soit plus résistant et dense au printemps suivant. Pour apporter des notes de couleurs aux différents gazons qui se développent dans les parcs et les jardins et qui restent verts toute l'année, les jardiniers misent sur les bulbes naturalisables. Après l'arrachage des massifs au mois de mai, avant de préparer le fleurissement estival, les bulbes sont récupérés et séchés à l'abri pendant 2 mois. Les jardiniers les replantent ensuite dans les pelouses. Pas de plantation mécanique pour autant. Sur les gazons, ils creusent un sillon plus ou moins long avec une petite charrue deux socs, disposent les bulbes côte à côte, couvrent le tout et roulent. Ils fleuriront à coup sûr pendant une dizaine d'années. C'est un fleurissement très économique avec le gazon pour écrin.

## Pelouses, prairies, couvre-sols...

# Place aux "bonnes herbes" !

Les enjeux économiques et environnementaux, auxquels sont confrontés les collectivités, engagent les services techniques dans des réflexions pertinentes entre le choix des essences végétales à planter et les pratiques d'entretien. Censés limiter les interventions de taille ou de désherbage, la strate herbacée et les couvre-sols ne font pas exception. En effet, leur entretien ne se limite pas à des coupes régulières et systématiques : il est d'ailleurs facile à comprendre qu'un gazon d'ornement en centre-ville ne requiert pas les mêmes interventions qu'un gazon extensif ou une prairie fleurie bourdonnante d'insectes pollinisateurs. Tout dépend des besoins, clairement identifiés par des études prospectives, des espèces végétales en question, des lieux et des contraintes de gestion, à la fois techniques,

humaines et financières.

Diviser pour mieux gérer, telle est d'ailleurs l'ambition d'un plan de gestion différenciée bien établi, qui définit plusieurs secteurs à l'échelle urbaine sur lesquels va s'appliquer un entretien adapté : cela va des espaces naturels, où ondulent des herbes folles volontairement semées, jusqu'aux espaces de prestige. A chaque espace, mais aussi pour chaque espèce végétale rencontrée, correspond un mode d'entretien, variable en termes de fréquence et hauteur de tonte, de taille, de nettoyage... Plus la définition du plan de gestion différenciée est fine, plus l'entretien le sera. La bonne herbe, au bon endroit et les bonnes pratiques d'entretien pourrait-on résumer.

## Un entretien écologique

Direction **Sartrouville**, une ville 3 Fleurs des Yvelines (environ 52 538 habitants). En l'espace de quelques années, le nombre d'annuelles et de bisannuelles est passé de 200 000 à moins 10 000, soit un gain de 60 000 €/an pour la collectivité. En parallèle, le service en charge des espaces verts a privilégié la création de jardins secs et de prairies fleuries, faisant la part belle aux vivaces, notamment aux graminées.

Tournée vers l'écologie, la ville mise, en partie, sur l'écopâturage. Actuellement, 8 sites, situés à proximité des écoles et des berges de la Seine, soit 15 ha, sont pâturés par 8 moutons d'Ouessant, 6 chèvres des fossés et 2 vaches de race Pie bleu (il n'en reste que 13 en France !). Chacun a un rôle bien précis : les moutons pour la strate herbacée, les chèvres pour les ronciers et les vaches pour les terrains plus vastes. En effet, si un mouton est capable de s'occuper de 1 000 m<sup>2</sup> de terrain, une vache entretient

1 ha sans problème. Satisfaits de ces tondeuses à quatre pattes, les agents prévoient de déployer l'écopâturage sur 5 autres sites. Ils ont obtenu, dans le cadre d'un budget participatif, 40 % de subventions par la Région Ile-de-France pour l'achat des clôtures, des piquets, des abris et panneaux de communication.... Bilan économique de l'écopâturage ? Les animaux sont loués d'avril à novembre à un agriculteur de la région (500 à 600 €/an pour un mouton ou une chèvre, le double pour une vache). La location comprend les assurances et les frais vétérinaires. Pas de frais d'aliments à prévoir puisque l'herbe et les friches constituent leur nourriture. Et cela, sans compter les bénéfices écologiques, sociaux... qu'apporte cette technique de gestion des espaces verts. Un seul agent est aussi mobilisé pour remplir les abreuvoirs et réaliser une visite hebdomadaire, ce qui demande moins de temps que de tondre pendant des heures à bord d'une machine.

© Mairie de Sartrouville



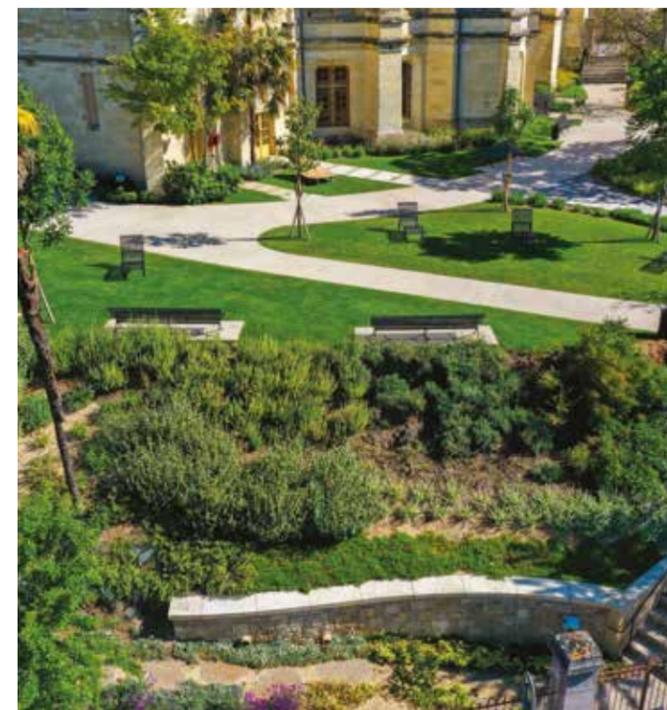
## Un arrosage optimisé

Peu considérée dans la composition paysagère, la strate 'rampante', représentée en partie par les gazons, met pourtant en valeur ce qui pousse vers le ciel, arbres et arbustes... C'est, du moins, la vision des jardiniers de la ville d'**Auch** (21 943 habitants), 4 Fleurs et distinguée en 2020 par la Fleur d'Or. Profitant des progrès réalisés par les semenciers, les jardiniers de cette ville du Gers misent sur une espèce résistante à la sécheresse : la fétuque élevée, d'ailleurs beaucoup plus fine qu'il y a quelques années. Seul bémol : sa lenteur d'implantation, qui lui vaut d'être en association avec du ray-grass. Mais comme pour tous les végétaux, la réussite des couverts engazonnés repose sur la qualité de l'entretien. Pour ce faire, les jardiniers tablent sur un arrosage millimétré, en prenant en compte les valeurs obtenues par des sondes tensiométriques fichées dans le sol. Dans les

espaces de prestige, les tontes sont réalisées à l'hélicoïdale. Avantages : les coupes sont nettes, ce qui réduit, entre autres, la sensibilité du gazon au stress hydrique par rapport à des coupes effectuées par des tondeuses rotatives.

En parallèle, les jardiniers n'oublient pas les couvre-sols, sélectionnés pour leur résistance à la sécheresse et sujets à peu d'entretien, hormis un arrosage les deux premières années et quelques tailles d'entretien, comme pour le lierre 'Algerian Bellecour'. A Auch, notamment au cœur des îlots et dans les espaces difficiles à tondre, différentes variétés de thym et plantes adaptées aux conditions difficiles sont présentes, notamment dans le square Jérôme Cuzin, récemment réhabilité. Là, les massifs de couvre-sols, entourés par un gazon manucuré, embellissent ce jardin.

© Ville de Dieppe



© Ville d'Auch

## Un pilier de la gestion différenciée

A **Dieppe**, ville 2 Fleurs de Seine-Maritime, les 29 965 habitants peuvent dorénavant apprécier les charmes des prairies fleuries, en lieu et place d'anciennes surfaces engazonnées tondues régulièrement. Objectifs : inviter la biodiversité, apprécier les qualités esthétiques d'un fleurissement 'ensauvagé' et limiter l'entretien. Inscrites dans le cahier des charges relatif à la gestion différenciée, mise en place il y a peu à l'échelle de la ville, les prairies fleuries installées se composent d'un mélange spécifique à base de vivaces, toutes adaptées au climat local, et de quelques annuelles produites en régie : myosotis, centaurées, coréopsis, graminées en tout genre... Tous les semis et les plantations sont réalisés à l'automne, période marquée généralement par des épisodes pluvieux propices à la germination et à l'installation des différentes espèces. La pression des herbes indésirables est également moindre. La méthode d'installation, utilisée par les agents en charge de espaces verts et du développement durable est la suivante : tonte rase, pour ne pas dire scalpage, des gazons existants, puis travail du sol, sur une dizaine de centimètres de profondeur, avec un rotavator doublé d'un enfouisseur de pierres.

Vient ensuite l'étape du semis, manuel et couplé à des apports organiques. Côté entretien, deux fauches sont programmées : une tardive en septembre, et l'autre au printemps, juste avant la reprise de la végétation. Les espèces plantées au milieu des prairies fleuries, type graminées, supportent aussi ce mode d'entretien.

Au pied des arbres et sur certains massifs, les jardiniers ont constaté les limites du paillage, qui forme, au bout d'un certain temps, un humus profitable aux essences plantées mais aussi aux herbes indésirables. C'est pourquoi, ils misent aujourd'hui sur les couvre-sols, multipliés en régie par les agents du centre de production municipal. Exemple de mélange installé au pied des arbres : thym, ronces d'ornement et millepertuis. Des espèces adaptées aux zones ombragées peuvent également compléter cette association. Là encore, les couvre-sols limitent considérablement l'entretien : une fauche en fin d'hiver, réalisée à la cisaille. Eventuellement une deuxième au cours de la saison afin de laisser des surfaces propres.

24

25

## Fleurissement

# Suivre le fil des saisons

Si l'enjeu environnemental porté par les collectivités, visant la protection de la biodiversité, s'applique à tous les services, sa déclinaison au sein des espaces verts ne peut se limiter à des compositions monospécifiques, marquant une saison unique, ou une utilisation disproportionnée de plantes annuelles. La diversité botanique, sélectionnée par des jardiniers avertis, s'impose donc afin de créer des écosystèmes fleuris, appréciables toute l'année et sujets à de nombreuses interactions entre les espèces animales et végétales présentes, évoluant en parfait équilibre. C'est pourquoi, les jardiniers se doivent d'exploiter et de tirer profit des multiples

floraisons par l'ensemble des cortèges végétaux à leur disposition, que ce soit des arbres, des arbustes, des vivaces, des bulbes... cultivés en régie ou disponibles dans les pépinières françaises.

Multiplier les espèces et variétés présentes, c'est aussi valoriser l'espace public et les équipements qui le composent tout au long de l'année, évitant le plus possible les temps morts où les fleurs, mais aussi les feuilles, sont absentes. Toutefois, cette diversification impose des choix cohérents selon les caractéristiques identitaires, géographiques et climatiques propres au territoire communal.

## Des floraisons étalées grâce aux arbustes

En Indre-et-Loire, la commune de **Saint-Antoine-du-Rocher**, labellisée 2 Fleurs, peut compter sur son équipes d'agents des services techniques pour entretenir 6 ha de gazon et mettre en valeur environ 70 points de fleurissement, dont 15 massifs associant, par ordre d'importance, arbustes, vivaces, annuelles et bulbes. Si, pour maîtriser les budgets et garnir les jardinières, les *Canna* et les *Solanum* sont conservés et mis à l'abri chaque hiver, les massifs de pleine terre accueillent de nombreuses graminées (*Pennisetum*, *Stipa* et fétuques). Se multipliant facilement après division, elles apportent une touche de légèreté et constituent une valeur sûre d'année en année, à l'instar des sauges, qui nécessitent seulement une taille en fin d'hiver avant de repartir de plus belle au printemps suivant. Dans les espaces restreints, les sédums présentent également une belle couverture et nécessitent peu d'entretien.

Toutefois, la diversité des compositions s'opère principalement grâce aux arbustes, qui permettent aussi d'étaler les floraisons au fil des saisons, à la plus grande joie des 1 850 âmes que compte la commune. Après les narcisses qui pointent leur

sommité jaune au cœur du village, le début de la campagne de fleurissement est initiée par les *Physocarpus purpurea*, dont la floraison s'étale même après une taille. Leurs feuilles trilobées, d'un pourpre foncé, magnifient autant les fleurs en corymbes que la fructification de fin d'été. Les *Physocarpus purpurea* tiennent généralement compagnie aux *Osmanthus* persistants, mais aussi aux lilas de Chine 'Josée' qui, en raison de leur caractère très odorant, sont placés à proximité des écoles et de la mairie. Dans la saison, le jardinier mise notamment sur les *Perovskia* et différentes variétés d'*Hydrangea* positionnées au Nord. Tout d'abord, les hortensias *macrophylla*. Plantés dans des fosses argileuses de 50 cm de profondeur, remplies de terre de bruyère, ces derniers montent jusqu'à 2,5 m de haut, là où les hortensias traditionnels dépassent rarement un mètre. Quant aux hortensias *paniculata* et *quercifolia* (à feuilles de chêne), ils accompagnent les floraisons étalées avec un feuillage remarquable et remarquable. Comme quoi, il est possible de réaliser des massifs simples, d'ambiances champêtres et fleuris pendant toute la belle saison.

## Entre élégance et sobriété

En Moselle, les jardiniers de **Montigny-lès-Metz**, Ville 4 Fleurs, déclinent chaque année des massifs originaux avec, comme ligne directrice, la grille d'évaluation du jury. Leur credo : la diversité 'chic', enrichissant les biotopes et émerveillant les 21 430 habitants. Ils aiment associer le blanc et le vert - une association passe-partout selon leur dire - avec, dans une juste proportion, des cléomes, des euphorbes des montagnes au feuillage panaché, des *Helianthus salicifolius*, des *Pennisetum macrourum*, des cosmos... Ils n'hésitent pas non plus à créer des scènes végétales, où se mêlent diversité botanique et idées créatives. C'est l'exemple d'une composition nommée 'la ruée vers l'or', en clin d'œil à la Fleur d'or obtenue il y a quelques années. Sur un rond-point situé en entrée d'un quartier d'habitat, des structures carrées, rondes et rectangulaires, ainsi que des boules de candélabres fixées sur des mâts virevoltent. Des lettres 'o' et 'r' de couleur or sont notées dans un 'pêle-mêle' fait en régie. S'ajoutent des végétaux structurants installés pour 2 à 3 ans, à l'image de buis taillés en boule, de cyprès conduits en spirales et de lauriers du Portugal formés en cône, qui complètent la structure du massif et offrent un décor durant toute l'année. Aux endroits où la forme ronde est mise en scène, paillage en ardoise et faible densité de plantation sont de mise pour ne pas gêner la lecture du massif. D'autres zones, paillées de chanvre, sont quant à elles plantées densément, notamment pour masquer la fixation des structures au sol. *Coleus* 'Chocolate Mint', *Ipomoea* 'Illusion Emerald Lace' et 'Midnight Lace', *Lysimachia clethroides* ou encore *Perilla frutescens* dessinent des vagues tout en contraste entre pourpre et jaune doré. Ensuite, prèles, agapanthes, cannes de Provence, papyrus, *Helianthus salicifolius*... font écho aux verticales des structures. Enfin, le tout est relevé de fraîches et belles floraisons blanches, à l'image de celles des muflers 'Rocket' et 'Twinny White', *Digitalis* 'Camelot', *Gomphrena globosa*, impatiens, pétunias ou dahlias. A n'en pas douter, la diversité botanique est l'allié des créateurs.



© Ville de Montigny-lès-Metz

## La biodiversité en ligne de mire

Depuis quelques années, les jardiniers en charge des espaces verts de la commune de **Saint-Brice-Courcelles**, située dans la Marne, s'orientent, de leur propre aveu, vers des massifs 'mixtes'. Faisant la part belle aux rosiers, vivaces, arbustes, graminées et autres prairies mellifères, ces compositions appréciables tout au long des saisons expriment clairement les ambitions affichées par cette ville distinguée 4 Fleurs de 3 500 habitants : améliorer la biodiversité, mais aussi diminuer l'arrosage et l'entretien. Or, des familles botaniques cumulent pour certaines tous ces objectifs. C'est l'exemple d'une association végétale, testée par les jardiniers, qui donne d'excellents résultats, en particulier le long des nombreuses voies vertes qui sillonnent le territoire urbain. Elle combine des rosiers arbustifs plantés à raison de 3 unités/m<sup>2</sup> (Décorosiers Emera®), qui fleurissent à partir de mai-juin jusqu'aux premières gelées, des *Leucanthemum*

*superbum* 'Becky', ces grosses marguerites dont les fleurs blanches centrées d'un cœur jaune se succèdent de mai à octobre, des *Perovskia* 'Blue Spire', qui présentent des fleurs regroupés en épis jusqu'en septembre, des *Miscanthus*, appréciés pour leur rusticité et leur tempérament, ainsi que quelques bulbes pour annoncer les beaux jours, notamment des narcisses et des aulx d'ornement (spots de 4 à 5) qui s'immiscent entre les *Perovskia* et les marguerites. Si les floraisons évoluent au cours des saisons, l'entretien aussi. Pour maximiser le rendu des rosiers (plus de 2 000 sujets grimpants, tiges et arbustifs ont été plantés en l'espace de 15 ans), les tailles s'échelonnent : coupes en sortie d'hiver, élimination des bois morts puis, au cours de la saison, des inflorescences sèches et une partie des tiges les soutenant pour générer de nouvelles fleurs.



© Ville de Saint-Brice-Courcelles

© Ville de Saint-Antoine-du-Rocher



## Fleurissement

# S'inscrire dans le paysage

Fleurir, c'est faire des choix. L'un d'entre eux consiste à positionner de façon objective un massif dans l'espace public. Autrement dit, savoir où fleurir avant de savoir comment. Objectifs : proposer un cadre de vie agréable et pérenne, séduire les riverains et les touristes en quête de verdure, attirer les pollinisateurs, inviter la biodiversité et ses dynamiques biologiques, valoriser un aménagement ou un site dans la commune (entrée de ville, mairie...). D'où la nécessité de mobiliser le savoir-faire des jardiniers pour engager des réflexions pertinentes et réaliser des choix ad hoc. Ce processus,

déterminant dans la concordance des compositions florales avec leur lieu d'implantation, s'appuie sur l'analyse du site potentiel de fleurissement (environnement paysager, valeur patrimoniale et culturelle, attractivité résidentielle et touristique, niveau de fréquentation, usages...) et des techniques utilisées (pleine terre, hors-sol, suspensions, acception de la flore spontanée dans les interstices...). Tous les jardiniers doivent connaître les raisons qui les ont poussés à choisir tel lieu d'implantation pour tel massif. C'est précisément cette pertinence qui est évaluée par le jury.

## Être en phase avec son environnement

Située en Seine-Maritime, la station balnéaire, labellisée 3 Fleurs, de **Veules-les-Roses**, profite d'un cadre naturel d'exception. C'est pour mettre en valeur cette variété de paysages préservés aux architectures et ambiances diversifiées, que cette commune de près de 600 habitants végétalise et rend progressivement la place à la nature, offrant alors les attraits réunis de la mer et de la campagne. Par exemple, le réaménagement du front de mer a consisté à rouvrir le lit du fleuve et mettre en scène l'eau. Un jardin d'eau a été créé, appelé 'le jardin des Impressionnistes'. Il est légèrement encaissé et relativement à l'abri des embruns et des vents forts. Là, la Veules a retrouvé un fonctionnement plus naturel par l'installation de gabions et la création de berges végétalisées de roseaux, le tout au sein d'un jardin planté de genêts, tamaris, *Escallonia*, ajoncs et graminées diverses telles que des *Pennisetum*, tous résistants à ces conditions en bord de mer. Au niveau de la plage, une cascade en béton a été créée et met en scène l'arrivée du fleuve dans la mer. Tout a fait l'objet d'une profonde réflexion. A d'autres endroits, le goudron est également remplacé

peu à peu par des surfaces perméables, comme au niveau du parking accueillant les touristes, réalisé en mélange terre-pierre. Au niveau de la rue principale, qui accueille d'ailleurs le marché, et de quelques sentes piétonnes, des fosses de petite dimension (30 x 30 cm) ont été percées dans le revêtement des trottoirs afin de planter des rosiers buissons ou grimpants. Ils habillent les façades et apportent une belle dimension végétale dans des rues parfois étroites.

Dans des lieux plus abrités, tels que le jardin de l'église ou celui de la mairie, des rosiers et hortensias côté arbustes, des euphorbes, cardons, eucharis et hostas pour l'ombre au niveau des vivaces, ou encore des cosmos du côté des annuelles, viennent amender la palette utilisée. Le but est de créer des contrastes de hauteur pour apporter de la légèreté et du dynamisme, tout cela dans des teintes pastel en accord avec les couleurs du littoral. Un pur bonheur pour les touristes. De plus en plus, des essences locales ont été intégrées (genêts, ajoncs), comme sur le bord de mer, celles-ci étant particulièrement adaptées aux conditions du littoral.



© Ville de Veules-les-Roses

## Accompagner les déplacements

En Corrèze, à 25 km au nord de Brive-la-Gaillarde, le village d'**Ayen** (3 Fleurs), installé sur un promontoire rocheux, compte environ 750 habitants. Entre le village haut et le village bas, la nature et le végétal, présent sous toutes leurs formes, accompagnent les déplacements quotidiens et embellissent le cadre de vie. Chaque espace planté fait d'ailleurs l'objet d'une réflexion. En effet, les élus et les deux agents en charge des espaces verts se réunissent deux fois dans l'année pour déterminer si oui ou non de nouveaux espaces plantés peuvent voir le jour. Ceux existants font aussi partie des débats. Un plan d'action est alors défini pour réhabiliter telle surface ou supprimer quelques jardinières et suspensions trop énergivores. L'objectif étant également de maîtriser les dépenses. Il s'agit donc de planter avec une végétation pérenne, comme les arbustes (spirées, rosiers, arbres à perruque, hortensias, rhododendrons, *Deutzia*, millepertuis...) et les vivaces (érigéons, *Stachys*, acanthes, sauges diverses et variées, *Crocsmia*, *Nepeta*, achillées, marguerites, bulbes d'iris et d'ails ornementaux). Sur un des sentiers thématiques 'Ayen de bas en haut, et vice-versa', qui permet de découvrir les points d'intérêts de la commune, les agents ont, par exemple, créé sur la place d'Ayen bas, un massif de rosiers paysagers, verveines de Buenos Aires, digitales... Le mélange arbustes/vivaces permet de créer des décors pérennes.

Les jardiniers ont également appris à travailler avec la flore spontanée pour lui trouver un intérêt esthétique dans chaque lieu et à l'accepter dans les creux des murs, dans les fissures, au pied des habitations. Cette végétation 'naturelle', combinée avec des vivaces qui nécessitent peu d'entretien, accroît les dynamiques biologiques et écologiques de tout le village.



© Ville d'Ayen

## Entrer en résonance avec le patrimoine

C'est le conseil avisé des jardiniers de la Ville de **Douai** (4 Fleurs). Bâti, objets urbains et végétaux doivent dialoguer en permanence disent-ils. Car cette ville de près de 40 000 habitants, située dans la Nord, bénéficie d'un cadre de vie des plus agréables : un beffroi habité, de grandes places publiques, 5 parcs d'envergure, une réserve naturelle régionale, un Jardin des plantes...

Parmi l'ensemble du cortège végétal utilisé pour magnifier les espaces verts, les jardiniers avouent avoir un petit faible pour les échinacées. Par exemple, sur le parvis de la gare, en alternance avec des chevrons en bois rappelant les chemins de fer, ils ont planté des *Echinacea* 'Sombrero Salsa Red', dont la couleur fait écho au mobilier urbain tout proche. Associées à des graminées pour donner de la hauteur, des sédums 'Herbstfreude' (dont les inflorescences sèches en hiver donnent un cachet naturel au massif), mais aussi des tulipes violettes/blanches qui prennent le relais des bulbes d'ail, donnent d'excellents résultats. Au sol, des ballasts en guise de paillage renforcent l'identité des lieux.

En règle générale, le fleurissement se veut plus naturel et volumineux. Logiquement, les vivaces sont à l'honneur. Fini aussi le fleurissement trop rangé, classé par couleurs. Ce qui ne change pas également d'un site à un autre : la plantation d'arbustes et, plus généralement, de plantes volumineuses. Les jardiniers n'hésitent d'ailleurs pas à ajouter des hauteurs au premier plan des massifs pour montrer que ces derniers ne restent pas figés. Ils cherchent aussi à surprendre, à réfléchir sur ce qu'ils peuvent faire afin d'attirer l'œil. Dernièrement, les jardiniers ont été interpellés par des habitants qui leur ont demandé où ils avaient acheté les barrières visibles sur certaines compositions. Or, il s'agissait de palettes de récupération... Comme quoi, fleurir, c'est végétaliser mais aussi composer, surprendre.



© Ville de Douai

## Fleurissement

# Un cadre de vie harmonieux et cohérent

Pour composer des massifs aussi agréables à voir qu'à toucher ou humer, le monde végétal offre un catalogue infini de possibilités, mariant les espèces, les variétés, les couleurs, les hauteurs, les volumes... Tout repose sur les connaissances techniques et empiriques des jardiniers à l'œuvre. Sans oublier leur capacité à animer et mettre en scène le végétal dans l'espace public. C'est une question de goût, mais aussi d'inspiration, bien souvent puisée dans l'identité du territoire. Car fleurir, c'est susciter des émotions. Un art éphémère dirons-

nous, dont la créativité et l'harmonie génèrent des réactions très variées auprès du public : tout d'abord, des regards d'admiration, contemplateurs du travail accompli. Puis, selon les compositions, un sentiment de 'fraîcheur' lorsque que des fleurs bleues ou violettes apparaissent à la lumière des beaux jours, une certaine compassion lorsque des insectes butinent des fleurs arrivées à maturité, ou bien encore quelques frissons en caressant avec nos mains l'aspect duveteux de certains feuillages... Le fleurissement est multiple et créateur d'émotions.

## Jouer avec les couleurs

En Normandie, dans le Calvados, la Ville de **Cabourg** (4 Fleurs) mise sur les palettes chromatiques qu'offrent les végétaux produits dans les serres municipales. Si, depuis quelques années, les dégradés de rose ont animé gracieusement les massifs, les jardiniers s'orientent davantage vers des associations de bleu-orange et de violet-jaune, combinant par exemple des *Salvia patens* 'Patio Sky Blue' avec des *Calendula officinalis*. Dans tous les cas, les vivaces sont à l'honneur, jusqu'à représenter 75 % des compositions, les annuelles étant relayées dans les massifs des parcs et des jardins. A la plantation, les jardiniers travaillent par 'trames'. Ils placent d'abord les plantes de structures, de plus d'1,5 m, qui donnent le 'ton' et rythment le massif. La trame

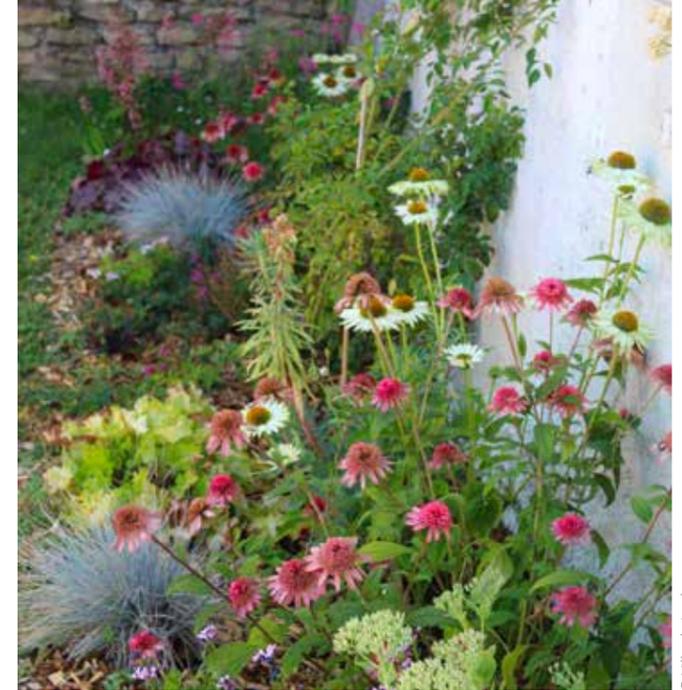
dite centrale, composée de plantes de 70 cm à 1 m de haut, est ensuite disposée, suivie des plantes de 50 à 70 cm de haut (type zinnias). Ils terminent avec le 'rang de bordage', composé de pétunias, d'impatiens... Dans toutes les trames, il n'y a jamais deux plantes identiques côte-à-côte. Les jardiniers plantent en moyenne de façon assez dense, environ 25 plantes/m<sup>2</sup>. Par ailleurs, ils privilégient également les structures, réalisées en interne à partir de bois et/ou de fer à béton. Par exemple, un paravent en treillage, sur lequel des plantes grimpantes ont pu s'accrocher. Les structures sont simples. Il peut s'agir de photos. L'objectif étant d'animer les massifs et de susciter des réactions diverses.

© Ville de Cabourg



## Concilier patrimoine bâti et végétal

En Indre-et-Loire, à **Loches** (3 Fleurs, 6 253 habitants), le fleurissement de la ville est un travail de composition entre des massifs de vivaces (création de fosses en accompagnement de la voirie ou zone plus naturelle), une diversité végétale entre arbres et arbustes (mails et parkings), et un fleurissement de bisannuelles, bulbes et annuelles sur le rond-point d'entrée de ville et en cœur de ville. Le centre-ville est ponctué de bacs et de jardinières sur les ponts, en plantation annuelle et arbustes topiaires. Les couleurs et les plantes sont choisies par les jardiniers et les élus en harmonie avec le patrimoine et les différentes manifestations. L'arrosage est automatique et manuel, mais la mise en place d'oyas dans les plus grands bacs et massifs de vivaces, permet de mieux maîtriser la gestion de l'eau. L'utilisation de paillage est systématique (fibres ou copeaux de peuplier) dans tous les massifs d'annuelles et de vivaces. La population est elle aussi mobilisée grâce à la charte 'Fleurissons nos quartiers' qui permet un embellissement des zones piétonnes. La Ville de Loches offre une aide technique en perçant des fosses en bordure de propriété et les habitants se chargent de les fleurir et les entretenir (rosiers grimpants et vivaces essentiellement).



© Ville de Loches

## Valoriser durablement son patrimoine

A **Saint-Antonin-Noble-Val**, dans le Tarn-et-Garonne, les 1 900 habitants de cette commune labellisée 1 Fleur sont séduits par la qualité du fleurissement. Les touristes et les nombreux visiteurs également. Majoritairement hors-sol, à cause de l'ancienneté et l'étroitesse des rues et venelles, le fleurissement en bacs, jardinières et suspensions a été recentré aux points stratégiques. D'année en année, les compositions diffèrent, mais toutes cherchent à rendre hommage à la biodiversité. Par conséquent, un choix de végétaux avec des feuillages expressifs et des floraisons simples et lumineuses permet de composer des mélanges frais pour les endroits ombragés et plus chaleureux pour le plein soleil. Les feuilles volumineuses des cannes à sucre et *Colocasia*, puis des *Tradescantia*, *Mina lobata*, *Pennisetum* 'Rubrum' ou encore des *Ipomoea batatas* 'Black Heart' créent un beau contraste entre le pourpre et le vert acide. Ce mélange de couleurs marche très bien aux dires des jardiniers. Les *Surfinia* 'Yellow', *Rudbeckia* 'Marmelade' et 'Prairie Sun', *Phygelius* 'Moonraker', *Abutilon* 'Canary Bird', *Bidens* 'Pirates' Pearl' et *Euphorbia* 'Diamond Frost', entre blanc frais et jaune d'or, finalisent les différentes compositions.



© Ville de Saint-Antonin-Noble-Val

## Créer rythme et dynamisme

A **Perros-Guirec** (7 800 habitants), dans les Côtes d'Armor, 4 000 m<sup>2</sup> de massifs sont entièrement plantés de vivaces. Les graminées, ces 'filles du vent', sont particulièrement utilisées et appréciées : les *Ampelodesmos mauritanicus* qui fonctionnent très bien face aux embruns violents, mais aussi les *Dorycnium hirsutum*, des arbrisseaux au feuillage grisonnant, et les *Armeria maritima*, dont les 'pompons' floraux égayent les bords de mer. Dans les massifs, le rythme est donné en ne cherchant pas à créer des strates basses ou hautes, mais en donnant du volume dans tous les massifs. Alors que les plantes structurantes, type graminées à fort développement (*Panicum*) ou autres (*Calamagrostis*, *Salvia microphylla*...), donnent le ton principal des créations, des plantes au feuillage remarquable les accompagnent. Celles présentant une floraison intéressante (dahlias, cléomes, euphorbes...) ne viennent que compléter les réalisations. Exemple de création : sous un délicat nuage de verveines *Bonariensis*, de Buenos Aires les jardiniers aiment planter des agastaches 'Heather Queen', des dahlias géants, des *Molinia*, des cléomes 'Sparkler Rose'...



© Ville de Perros-Guirec

## Fleurissement

# Entretien de qualité pour massifs en bonne santé

Si la démarche globale de valorisation de la commune par le végétal et le fleurissement détermine la qualité du cadre de vie, les modes de gestion et d'entretien mis en place pour entretenir ce patrimoine vert sont tout aussi déterminants dans la perception des compositions florales. Toutefois, le but n'est pas de pointer et quantifier les herbes indésirables présentes dans les massifs, mais de repérer si la qualité de l'entretien est à la hauteur des objectifs initiaux affichés par les créations végétales.

## Des sols fertiles

La base d'un fleurissement épanoui et réussi ? Un bon sol. A **Contres**, dans le Loir-et-Cher, les jardiniers en sont persuadés et apportent un soin particulier au sol des massifs. En octobre, des mycorhizes en granulés sont épanchées. Elles sont mélangées à des amendements organiques et des hydro-rétenteurs tous les deux ans. Ces derniers, qui se présentent sous la forme de billes gélifiées, sont particulièrement efficaces. Toutefois, si les jardiniers ne réalisent pas forcément d'économies en termes d'arrosage avec ces apports, ils arrivent à maintenir une humidité suffisante pour que les racines soient toujours au contact de l'eau. Un avantage certain au cœur de l'été, en particulier pendant les périodes de restrictions où l'arrosage est interdit. Cela fait d'ailleurs plusieurs années que les jardiniers n'ont plus d'eau pour arroser les espaces verts en plein été. D'où l'intérêt d'apporter des hydro-rétenteurs. D'autre part, en saison, les massifs sont fertilisés deux fois avec des engrais à libération lente. Sous les lignes de goutteurs et les tuyères, tous

En effet, l'entretien d'une mosaïciculture diffère largement de celui d'un massif de vivaces ou de couvre-sols. De manière générale, plus les massifs font l'objet d'un entretien méticuleux et adapté (sarclage, paillage préventif, arrosage, apports d'éléments nutritifs...), plus le fleurissement pourra exprimer tout son potentiel esthétique. L'entretien des arbres, qui participent activement dans la qualité du cadre de vie, est également fondamental.

les massifs sont paillés avec une toile PVC couverte d'un mulch organique ou d'une épaisseur de briques pilées, de granulats calcaires ou de quartz. Objectif : éviter la pousse de la flore spontanée qui, sur ces espaces, est peu tolérée. Pour limiter les opérations manuelles de désherbage, les jardiniers de cette ville 3 Fleurs n'hésitent pas à planter des variétés de thym, réputées alléopathiques, pour réduire la pousse des herbes indésirables. Elles sont aussi très résistantes au sec. Autre sujet : le désherbage du cimetière communal. Là, au niveau des espaces inter-tombes, les agents ont testé des semis réalisés avec une plante à laquelle on ne penserait pas spontanément : des corbeilles d'argent, qui séduisent par leur floraison blanche abondante et leur résistance à la sécheresse. Des résultats concluants sur les zones exposées en plein soleil et à mi-ombre. Comme quoi, il est possible de végétaliser pour moins désherber tout en apportant une plus-value esthétique.



© Ville de Contres

## Des plantes locales et spontanées

A **Saint-Launeuc**, dans les Côtes d'Armor, le végétal participe activement à l'attractivité de ce petit village labellisé 4 Fleurs. Récemment, d'importants travaux ont été engagés pour retrouver des espaces apaisés et fleuris au cœur de cette commune de 240 habitants. Pour que ces nouvelles surfaces plantées ne génèrent que peu d'entretien supplémentaire, les jardiniers et élus ont préconisé la plantation d'une grande proportion de plantes locales qui, en étant adaptées aux conditions pédoclimatiques de la région, sont plus vigoureuses et autonomes en arrosage, en entretien... Ce qui n'empêche bien évidemment pas de thématiser le fleurissement, apportant une identité propre à chaque lieu. Par exemple, à côté du

restaurant, des pommiers palissés, des fraisiers et des légumes ont été plantés. Les équipes en charge du fleurissement ont aussi favorisé les semis spontanés des plantes vagabondes mellifères et fleuries, notamment dans les fissures et interstices des murs et des revêtements. Digitales, érigérons, euphorbes, marguerites, pavots, molènes ou encore verveines de Buenos Aires fleurissent désormais ces espaces, autrefois désherbés à la main. Pour autant, cette végétation doit être contrôlée, d'où l'intérêt de les connaître pour savoir quand les arracher. Enfin, tous les massifs sont couverts d'un broyat organique pour limiter la pousse des herbes indésirables et conserver une humidité suffisante au niveau des racines.



© Ville de Saint-Launeuc



© Ville de Beaune

## Des arrosages contrôlés

En Côte-d'Or, la cité 4 Fleurs de **Beaune** (21 031 habitants) a recours à la gestion centralisée pour piloter l'arrosage des espaces verts. Un système qui permet de bien suivre les différentes consommations. L'eau provient d'un forage, d'une rivière et d'une citerne 'wagon' de 80 m<sup>3</sup>, transformée en récupérateur d'eau de pluie en provenance de la toiture des serres municipales. Tous les arbres et les arbustes sont arrosés pendant la première année et les deux suivantes, sauf si un arrêté de restriction d'eau est appliqué. Car les jardiniers partent du principe suivant : ils achètent des végétaux, alors autant assurer, dans les règles, leur pérennité en maximisant la reprise grâce à l'arrosage. Au pied des massifs arbustifs, les jardiniers couvrent le sol de plaquettes de bois sur 8 à 10 cm d'épaisseur. En revanche, les compositions d'annuelles sont recouvertes de matériaux fibreux. Pas de cosses de sarrasin, en raison de quelques problèmes constatés de levées de dormance. Question désherbage, la seule solution est l'huile de coude ! Des machines thermiques pour faciliter le travail ? Non, car les jardiniers estiment déplacer le problème

de la pollution. Ils préfèrent laisser plus de place à la végétation spontanée, excepté en centre-ville, où les herbes indésirables sont éliminées à la débroussailluse. Des mélanges spéciaux sont également semés aux pieds des murs. Dans les projets neufs, l'entretien à réaliser est à la base des réflexions. Souvent, l'engazonnement est privilégié. Au pied des arbres, les jardiniers de Beaune plantent du lierre 'Bellecour' ou des Vinca minor. Cette plante exige malgré tout un minimum d'entretien deux fois/an (taille et nettoyage). Les pervenches sont aussi présentes autour des arbres et assurent un joli rendu esthétique. Dans les espaces verts proprement dit, les jardiniers se sont intéressés à ce qui se passe dans les parcs Londoniens. L'espace sous les couronnes des arbres isolés n'est plus tondu, il est seulement fauché au mois de septembre. La biodiversité est bien présente. Et cette technique permet de profiter de la rosée pendant les périodes de sécheresse, ce qui, d'après les jardiniers, a permis de sauver de jeunes arbres.

## Fleurissement

# Des grimpances dans les rues

Les villes sont nombreuses à végétaliser les ruelles étroites de leur centre-ville à l'aide de fleurissement hors-sol mais aussi, et de plus en plus, avec les plantes grimpances. Dans les endroits où la place vient à manquer, les grimpances sont les végétaux tout trouvés ! En effet, en ne demandant que peu de surfaces de plantation au sol, ces végétaux combinent à la fois protection (contre les tags) et rafraîchissement des murs,

désimperméabilisation du sol, esthétique et biodiversité. Sur les trottoirs étroits des centres anciens, dans les ruelles historiques et commerçantes, il suffit parfois d'enlever quelques pavés ou mètres carrés d'enrobé et le tour est joué ! Câbles ou filins (avec l'accord des propriétaires), arceaux pour rythmer la rue, kiosque et pergolas sont des supports idéaux pour des grimpances colorées et souvent parfumées.



## Pour diversifier les strates végétales

Dans les Côtes d'Armor, la commune de **Pleudihen-sur-Rance** (4 Fleurs) plante une large palette avec plus de 15 000 arbustes et vivaces en 20 ans. Ce qui lui a valu de recevoir le Prix de la diversité végétale en 2020. Ici, le choix a été fait de planter des arbustes à la place des gazons pour avoir plus de volume et plus d'effet avec des décors variés (écorces, feuillages) et des floraisons étalées sur toutes les saisons. Toujours à la recherche de nouvelles variétés, l'objectif est de s'intégrer au paysage. Les essences sont choisies en fonction des contraintes (réseaux, accès aux propriétés, voies publiques, largeur des plates-bandes) afin de limiter les tailles et les déchets à évacuer en déchetterie, de leur résistance au froid, à la sécheresse et aux maladies. Un plan de gestion et de taille (sécateur manuel ou

électrique pour haies en port libre, taille-haies pour haie mono-spécifique) respecte les floraisons des arbustes et participent à la diversité des ambiances.

Rosiers grimpants, *Hydrangeas petiolaris*, *Solanum jasminoides*, *Trachelospermum jasminoides*, *Wisteria sinensis*, clématites variées, *Campsis grandiflora*, *Humulus lupulus*... Autant de plantes grimpances (9 genres, 34 espèces) qui envahissent pergolas, treillages, palissades, murs et structures métalliques. Elles apportent de la hauteur ce qui permet de diversifier les strates végétales. La diversité végétale est aussi intégrée au niveau du fleurissement estival et printannier. Annuelles/bisannuelles, vivaces, graminées, bulbes sont plantés en mélange pour un foisonnement plus naturel.

## Pour verdifier les façades et les rues

Sur les côtes de la Manche, **Cherbourg-Octeville** (4 Fleurs) a une longue histoire maritime avec sa rade exceptionnelle, ses ports et La Cité de la Mer.

A la pointe du Cotentin, bénéficiant de la présence du Gulf Stream et d'un climat océanique tempéré, la ville possède une longue tradition botanique avec de nombreux parcs et jardins. Dans le cadre de la politique d'embellissement, la ville a depuis longtemps fait le choix de fleurir ses bâtiments municipaux avec des plantes grimpances. Elles participent au verdissement de la ville, changent l'ambiance d'une rue pour peu qu'on les plante en pleine terre dans des fosses de plantation (1 m<sup>2</sup> environ, plus profondes que larges). L'essentiel étant de ne pas se tromper car certaines sont très poussantes (comme la glycine qui demande deux ou trois tailles annuelles, avec nacelle et personnel habilité !)

Il faut choisir la bonne plante selon l'exposition (soleil, ombre) et lui assurer une fixation de qualité en privilégiant câbles et fixations en inox, question de durabilité et de sécurité. Rosiers, chèvrefeuilles, qui parfument et colorent les façades, sont les moins exigeants (une taille annuelle pour enlever le bois mort). Les clématites sont jugées plus délicates et peu adaptées aux surfaces minérales sauf à planter, à leur pied, arbustes et vivaces. Persistants, les lierres sont aussi de formidables refuges de biodiversité et attirent les insectes avec leur floraison automnale tout comme les hydrangeas grimpants. La prochaine étape est la rédaction d'un document de conseils (quelles plantes, quels sols, quels supports ?) à destination des particuliers et d'une convention type à destination des propriétaires pour qu'ils fleurissent murs et façades de la cité maritime.



### CONSEIL NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Ministère de l'Economie des Finances et de la Relance  
Télédoc 311 - 6, rue Louise Weiss  
75703 Paris cédex 13  
Tél. 01 44 97 06 41  
e-mail : message@cnavvf.fr  
www.villes-et-villages-fleuris.com

et ses partenaires



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION du CNVVF  
présidé par M. Thibaut Beauté

REGION ET DEPARTEMENT  
Ile-de-France  
Yvelines

### COMMUNES ET LEURS GROUPEMENTS

Lyons-la-Forêt  
Bourgueil  
Toul  
Maisons-Alfort  
Amiens

### FILIERE TOURISME

- Atout France
- ADN Tourisme

### FILIERE HORTICULTURE ET PAYSAGE

- Jardineries et Animaleries de France
- Fédération Nationale des Producteurs de l'Horticulture et des Pépinières
- Les Entreprises du Paysage
- SEMAE
- Hortis

Cet album vous est offert par

